REPUBLIQUE DU CAMEROUN
****
Paix – Travail – Patrie
****
REGION DE **L'EXTREME-NORD**
****
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY
****
COMMUNE DE DATCHEKA

REPUBLIC OF CAMEROON
****
Peace – Work – Fatherland
****
FAR NORD REGION
****
MAYO-DANAY DIVISION
****
DATCHEKA COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD

Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux

Photo 1.1: Collecte des données au sein d'un ménage

Photo 1.2: Commune de Datcheka

Réalisé par : Synergie pour le Développement Local (SYDEL)

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)

Juillet 2022

SOMMAIRE

SOMMAIRE **2**
PREFACE **4**
RESUMÉ EXÉCUTION **6**
LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS **8**
LISTE DES TABLEAUX **10**
LISTE DES GRAPHIQUES **12**
LISTE DES PHOTOS **14**
INTRODUCTION GÉNÉRALE **15**
CHAPITRE 1 : CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE EN MATIÈRE DE DÉCENTRALISATION ET DE DÉVELOPPEMENT LOCAL AU CAMEROUN **17**
I.1. Cadre juridique et réglementaire de la décentralisation 17
1.2. Promotion du développement local 19
I.2.1. La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 19
I.2.2. Le Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR) 19
I.2.3. Le Programme National de Développement Participatif 20
I.2.4 Le Plan d'Action National Energie pour la Réduction de la Pauvreté 21
I.3. Brève présentation de la commune de Datchéka 23
I.3.1 Sur le plan Administratif 23
I.3.2. Sur le plan Biophysique 25
I.3.3. Sur le plan socioéconomique 27
I.3.4. Sur le plan économique 29
CHAPITRE 2 : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE **33**
II.1. Le contexte de l'étude 33
II.2. Les objectifs et méthodologie du SCORECARD 34
II.2.1. Les Objectifs 34
II.2.2. La méthodologie utilisée pour atteindre les objectifs 35
II.3. La méthodologie de tirage de l'échantillon et de collecte des données ; 35
II.3.1. Plan d'échantillonnage 35
II.3.2. Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage 36
II.3.3. Réalisation proprement dite de l'enquête 37
CHAPITRE 3 : OFFRE PUBLIQUE ET CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE DATCHEKA **38**
III.1. Présentation de la population enquêtée 38
III.1.1. Caractéristiques des répondants par groupe d'âge et par sexe 38
III.2. Secteur de l'hydraulique 40
III.2.1. Disponibilité et utilisation des services de l'hydraulique 40
III.2.2. Coût et qualité des services de l'hydraulique 41
III.2.3. Appréciation des services de l'hydraulique 42
III.2.4. Raisons de non satisfaction des populations 42
III.2.3. Principales attentes en matière de service de l'hydraulique 43
III.2.4. Synthèse de la perception des services de l'hydraulique et améliorations suggérées 45
III.3. Secteur de la santé 46
III.3.1. Disponibilité et utilisation des services de santé 46
III.3.2. Coût et qualité des services sanitaires 48
III.3.3. Appréciation des services de santé 49
II.3.4. Non satisfaction des populations 50
III.3.5. Raisons de non satisfaction des populations 50
III.3.5. Principales attentes en matière de service de santé 51
III.3.5. Synthèse de la perception des services de santé et améliorations suggérées 52
III.4. Secteur de l'éducation 53
III.4.1. Disponibilité et utilisation des services de l'éducation par cycle 53
III.4.2. Coût et qualité des services de l'éducation par cycle 56
III.4.3. Appréciation des services de l'éducation par cycle 57
III.4.4. Raisons de non satisfaction des populations par cycle 57
III.4.5. Principales attentes des populations en matière d'éducation 58

III.4.6. Synthèse de la perception des services d'éducation et amélioration suggérées 59
III.5. SERVICES OFFERTS DANS L'INSTITUTION COMMUNALE 60
III.5.1. Disponibilité et utilisation des services dans l'institution communale 60
III.5.2. Coût et qualité des services dans l'institution communale 61
III.5.2. Appréciation des services dans l'institution communale 63
III.5.3. Raisons de non satisfaction des populations 63
III.5.4. Principales attentes en matière de services dans l'institution communale 64
III.5.5. Synthèse de la perception des services dans l'institution communale et améliorations suggérées 65
CHAPITRE 4 : PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE DATCHEKA 66
IV.2- Plan d'action à mettre en œuvre au niveau local 67
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS 74
Pour le service d'accès à l'eau potable il faudrait : 74
En ce qui concerne le service de santé : 74
En matière d'éducation : 74
Pour les services Communaux 75
ANNEXES 76
Annexe 1 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard 76
Annexe 2 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements 76

PREFACE

La plupart des politiques publiques de développement aussi bien dans les pays développés que dans ceux en voie de développement se sont inspirées tour à tour, des objectifs du développement pour le millénaire (OMD) ensuite des objectifs de développement durable (ODD), pour élaborer leurs projets de société.

Pour ce qui est du Cameroun, le Gouvernement de la République a élaboré un cadre d'amélioration des conditions de vie des populations qui se concentre essentiellement autour de trois documents principaux : d'abord le Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) ; ensuite le Document Stratégique pour la Croissance Economique et l'Emploi (DSCE) et pour finir, la Stratégie Nationale pour le Développement à l'horizon 2030 (SND30) ; qui est en vigueur à ce jour.

Pour concrétiser toutes les actions contenues dans ces trois documents, le Président de la République du Cameroun, dans sa diligence et sa clairvoyance, a institué la Décentralisation comme un modèle de développement et le levier principal d'un développement harmonieux, dont les bases avaient été fixées par le processus de démocratisation entamé dans les années 1990. Comme vous le savez, chers amis lecteurs, depuis le 24 décembre 2019, le processus de décentralisation a connu un coup d'accélérateur institutionnellement matérialisé par la promulgation de la Loi 2019/024 de 24 décembre 2019 portant *Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées issue du Grand Dialogue National convoqué par le Chef de L'Etat*. Puis la mise en œuvre des Régions en 2020 vient donc couronner cette donne tant attendue par les camerounais de tout bord.

Fondamentalement, il s'agit du transfert des compétences et des moyens du pouvoir central vers les Collectivités Territoriales Décentralisées que sont les communes et les Régions, toute chose qui permet de rapprocher les centres de décisions le plus proche possible des populations. Elle donne aux citoyens le sentiment d'un plus grand contrôle, et permet plus d'ouvertures pour de nouvelles idées et des investissements préalablement voulus et discutés. Autrement dit, elle permet un développement participatif, mettant le citoyen au centre de l'amélioration de son cadre et de ses conditions de vie ainsi que de son bien-être.

Chers lecteurs, au cours de ces dernières années, nous avons mené ensemble plusieurs actions, allant dans le sens d'un véritable construit participatif dans la Commune de Datchéka. Nous avons réalisé ensemble pouvant faire accéder le plus grand nombre au mieux-être, des ouvrages pouvant apporter, tant bien que mal, des solutions ou des débuts de solution à nos problèmes quotidiens ont commencé à se dessiner. Beaucoup a été fait et beaucoup reste à faire nous sommes conscient du chemin à faire. Ce chemin est encore long certainement, mais comme dit un adage, « … *le vent*

n'est favorable qu'à celui qui sait où il va… ». Il est donc temps de s'arrêter un temps soit peu, pour évaluer la qualité de l'offre et réorienter ensemble nos priorités intrinsèques.

Cette évaluation dont je fais allusion s'inscrit dans le cadre du Contrôle Citoyen de l'Action Publique, un outil mis en œuvre par notre partenaire de longue date, le Programme National De développement Participatif (PNDP). Cet outil selon notre entendement cadre désormais avec l'obligation de l'élu local que nous sommes, qui, est tenu de rendre des et de rendre compte pour être en cohérence avec le devoir de recevabilité qui nous incombe.

Cette opération qui vient de se dérouler avec succès dans notre Commune, a permis de recueillir un ensemble d'informations capitales, dont les principales sont concentrées dans ce rapport. Globalement, il s'est agi d'évaluer la perception, le degré de satisfaction de nos concitoyens sur l'offre des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux en général dans notre Commune en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans ces secteurs.

En même temps que les résultats de cette étude nous renseignent sur l'état de l'art dans ces secteurs au sein de notre cité, elles interpellent la Commune en tant qu'institution par rapport à ses devoirs, ses attributs, ses fonctions, ses engagements etc.

Le plan d'action issu des analyses expertes nous interpelle vous et nous ; ainsi que notre engagement, en tant que citoyen afin que nous portions tous plus haut, chacun à son niveau le flambeau de la décentralisation et de faire de la Commune de Datchéka une ville verte, respectueuse de l'environnement, développée sur la base de ses chaines de valeurs, attrayante et ouverte à l'extérieur.

Par ces mots, j'exhorte toutes les forces vives de la Commune de Datchéka, enfants, jeunes, moins jeunes, adultes, étudiants etc. à lire ce rapport d'étude, à s'en approprier, et que le plan d'action élaboré conjointement avec les différentes instances de dialogue au niveau communal, vous serve de principe directeur pour la manifestation de votre engagement citoyenne, afin que vive durablement la Commune de Datchéka.

Jean Claude KARMO

RESUMÉ EXÉCUTION

Le Scorecard a pour objectif d'accompagner la Commune dans la mise en œuvre d'unmécanisme de contrôle citoyen de l'action publique. Sa méthodologie de mise en œuvre a consisté à administrer un questionnaire auprès d'un échantillon de 275 ménages tirés de manière aléatoire au sein de la Commune. Ces ménages ont été tirés par l'Institut National de la Statistique dans la base de données EC-ECAM 4.

Les OSC spécialisées dans les thématiques de dialogue citoyen ont été sélectionnées pour la mise en œuvre du projet. L'enquête dans la Commune de Datchéka a été réalisée par l'OSC SYDEL. Les secteurs concernés par ce sondage sont l'hydraulique la santé, l'éducation ainsi que le service communal.

- Dans le secteur de l'hydraulique, 90.91% des ménages en zone urbaine et 97.23% des ménages en zone rurale enquêtés ont accès à l'eau toute l'année. Une source publique Ils s'approvisionnent à diverses sources dont : les puits avec pompe (34,5% en zone urbaine et 13.60% en zone rurale), les puits à ciel ouvert (21.70% en zone rurale et 4.5% en zone urbaine) ; les puits avec PMH (2.4%), les forages avec PMH (90.90% en zone urbaine et 63.2% en zone rurale), les borne fontaine 4% en zone rurale seulement. Parmi les ménages, 21.70% consomment de l'eau issue des sources d'approvisionnements non améliorées en zone rurale, ce pourcentage est très réduit en zone urbaine 4.5%(puits à ciel ouvert et source/rivière). De manière générale 63.8% des ménages en zone rurale et 33.3% des ménages en zones urbaine se plaignent de l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau potable ;

En ce qui concerne la santé, 80% des ménages enquêtés estime que la principale formation sanitaire publique fréquentée est éloignée. Cet avis autant partagé en zone rurale (78.66%) qu'en zone urbaine (95.45%). 29.82% des ménages enquêtés trouve que le montant payé pour une consultation ordinaire dans les formations sanitaires est élevé. Les avis sont partagés selon la strate de résidence. En zone urbaine 9.09% seulement sont d'avis sur le fait que ce taux est élevé, alors qu'en rurale on enregistre jusqu'à 31.62% des ménages. Ceci se justifie le plus souvent par le faible taux de revenue des ménages en zone rurales. 18.18% des ménages est insatisfait des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins dont 9.09% en zone urbaine et 18.97% en zone rurale

En matière d'éducation Les établissements d'enseignement fréquenté dans la Commune selon les informations collectées auprès des ménages sont d'ordre public (96.97% en zone urbaine et 97.71% zone rurale), privé laïc (0.38%), privé confessionnel (3.03% en zone urbaine et 1.90% zone rurale). Il faut noter que 32.82% des ménages niveau commune déclare l'existence d'un établissement dans leur village. Ce pourcentage est plus élevé en zone rurale dans tous les cycles d'enseignement : pour le cycle maternel on a 24.90% contre 18.18% en zone urbaine ; pour le cycle primaire : 64.43%

contre 59.09% en zone urbaine ; pour le cycle secondaire on a 43.08% contre 27.27% en zone urbaine ; et en fi pour le cycle professionnel qui reste insignifiant on a seulement 1.19% en zone rurale.

Il faut noter que le cycle primaire est le plus rependu dans la Commune selon la déclaration de 64.00% des ménages enquêtés. Le niveau d'insatisfaction des ménages est faible en ce qui concerne le service de l'éducation en général.

L'enquête révèle que le service le plus sollicité à l'institution communale au cours des 12 derniers mois est l'établissement des actes de naissance (11.6%). Parmi les ménages ayant sollicité ce service, 31,25% déclarent avoir reçu un bon accueil. 43,75% déclarent les avoir obtenus en un mois au plus, tandis que 9.38% les ont obtenus en plus d'un jour. Mais dans l'ensemble, 58.55% des ménages enquêtés déclarent leur insatisfaction par rapport aux services rendu par l'institution Communale. Ce pourcentage est pratiquement la même en zone rurale (58.50%) et en zone rurale (59.09%)

Les attentes des ménages dans les différents secteurs ont permis de formuler les recommandations qui ont été déclinées en plan d'action.

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

SIGLES/ABREVIATION	SIGNIFICATION
ACD	Agent Communal de Développement
AEP	Adduction en Eau Potable
AIMF	Association Internationale de Maire Francophones
SYDEL	Synergie pour le Développement Local
APEE	Association des Parents d'Elèves et Enseignants
CAB	Cabinet
CAMWATER	Cameroon water utilities
CC	Cellule de Communication
CCAP	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CCD	Cadre Communale de Développement
CDE	Camerounaise Des Eaux
CEAC	Centre d'Education et d'Actions Communautaires
CES	Collège d'Enseignement Secondaire
CETIC	Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial
CM	Conseiller Municipal
CM2	Cours Moyen Deuxième année
CMA	Centre Médical d'Arrondissement
Codev	Comité de Developpement
COGE	Comité de Gestion
COGES	Comité de Gestion
COSA	Comité de Santé de l'Aire
COSADI	Comité de Santé de District
CQ	Comité de Quartier
CSI	Centre de Santé Intégré
CSIEEC	hôpital protestant
CUE	Comité d'usagers de l'eau
CVUC	Communes et Villes Unies du Cameroun
DD	Délégation Départementale

DDEB	Délégation Départementale de l'Education de Base
DDEE	Délégation Départementale de l'Eau et de L'Energie
DDEF	Délégation Départementale de l'Eau et de l'Energie
DDES	Délégation Départementale des Enseignements Secondaires
DM	Données Manquantes
DS	District de Santé
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ENIEG	Ecole Normale des Instituteurs de l'Enseignement Général
ERA	Environnement Recherche Action
F CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FEICOM	Fonds spécial d'Equipements Intercommunautaire
GIC	Groupement d'Initiatives Communes
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GPS	Global Positioning System
IAEB	Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base
INS	Institut National de la Statistique
MINADER	Ministère de l'Agriculture et Développement Rural
MINDDEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEFOP	Ministère de la Formation Professionnelle
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINSANTE	Ministère de la Santé Publique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PADDL	Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local
PBF	Performance Based Finances
PCD	Plan Communal de Développement
PNDP	Programme National de Développement Participatif

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3.1: Répartition des répondants selon l'âge et la strate de résidence 39
Tableau 3.2: Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence 40
Tableau 3.3: types de point d'eau disponibles à Datchéka 40
Tableau 3.4: Proportion (%) de ménages utilisant une source d'eau publique 41
Tableau 3.5: Accessibilité et disponibilité du point d'éau.....41
Tableau 3.6: Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES.....42
Tableau 3.7:Expression de la satisfaction des ménages en approvisionnement en eau.....42
Tableau 3.8: Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable 43
Tableau 3.9: Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers 45
Tableau 3.10: Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.....46
Tableau 3.11: Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence 47
Tableau 3.12: Caractéristiques des formations sanitaires visitées 48
Tableau 3.13: Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins. 49
Tableau 3.14; Proportion (%) des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins.....50
Tableau 3.15: Raisons de non satisfaction des populations 51
Tableau 3.16: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence.....52
Tableau 3.17: Proportion (%) de l'ordre d'enseignement fréquente dans la Commune.....53
Tableau 3.18: Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence 54
Tableau 3.19: Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public.....54
Tableau 3.20: Distance moyenne(en mètre) parcourue pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence 55
Tableau 3.21: Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement.....55
Tableau 3.22: Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement.....56
Tableau 3.23:Proportion (%) de ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE 56
Tableau 3.24: Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence.....57
Tableau 3.25: Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation.....57
Tableau 3.26: Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction 58
Tableau 3.27: Proportion de ménages ayant demandé le service pendant les 12 derniers mois.....60

Tableau 3.28: Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service 61
Tableau 3.29: Proportion des ménages ayant payé un pourboire et durée d'obtention d'un service communal 61
Tableau 3.30: Proportion (%) des ménages selon la cause de lenteur pour rendre le service communal 62
Tableau 3.31: Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune....63
Tableau 3.32:Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux.....63
Tableau 3.33: Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction 64
Tableau 3.34: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence.....64

LISTE DES GRAPHIQUES

Tableau 3.1: Répartition des répondants selon la strate de résidence 39
Graphique 3.2: Principales attentes des ménages du service hydraulique selon la résidence 44
Graphique 3.3: Principales attentes des ménages du service hydraulique de Datchéka.....44
Graphique 3.6: Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.....46
Graphique 3.7: Préférence des ménages en cas de problème de santé 47
Graphique 3.9: Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.....48
Graphique 3.10: Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.....49
Graphique 3.12: Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles 50
Graphique 3.29: Attentes des populations en matière de service d'éducation.....59

LISTE DES CARTES

Carte 1.1: Carte géographique de Commune de Datchéka 25

LISTE DES PHOTOS

Photo 1.1: Collecte des données au sein d'un ménage.....1
Photo 1.2: Commune de Datcheka 1
Photo 1.1: Case traditionnelle en paille et case moderne en brique cuite.....29
Photo 1.2: Grenier à céréales Photo 1.3: La culture attelée 30
Photo 1.4: fabrication des briques de terre cuite 31
Photo 1.5: Marché de Datchéka 32

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'État du Cameroun transfère progressivement des prérogatives et des responsabilités de gestion aux Collectivités territoriales décentralisées, selon le principe de subsidiarité. Il s'agit par exemple, des infrastructures scolaires de base, des routes rurales, des marchés, de l'eau potable, de l'assainissement, de l'électrification, de la santé, de l'environnement des réserves forestières et des forêts communales. Le Cameroun, à travers la réforme constitutionnelle de du 18 juin1996, s'engage à reconnaître et à protéger *« les valeurs traditionnelles conformes aux principes démocratiques, aux droits de l'homme et à la loi »*. La décentralisation apparaît alors comme la forme d'organisation qui garantirait la participation optimale des citoyens à la vie sociopolitique et économique.

C'est pour mieux répondre à cet idéal que le Cameroun s'est arrimé aux standards internationaux en matière de gouvernance avec notamment la signature de la Déclaration de Paris. Cette Déclaration consacre les principes de redevabilité et de participation citoyenne aux politiques publiques. De ce fait, le Cameroun a entrepris des réformes en matière de finances publiques dont l'instrument le plus populaire est l'adoption de la budgétisation par programme dont les bases sont jetées par la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités publiques.

Les Collectivités Territoriales Décentralisées à travers divers outils et mécanismes (budget participatif, PCD, etc…) représentent aujourd'hui l'expression de la démocratie. Elles s'efforcent, d'implémenter les principes fondamentaux de la démocratie moderne, dont la participation citoyenne à tous les niveaux du processus d'élaboration des politiques publiques locales. C'est ainsi que le citoyen est appelé à s'impliquer dans la vie de sa Commune afin d'être à la base des initiatives locales de développement durable. Le contrôle citoyen de l'action publique apparaît alors comme un outil essentiel à cette fin.

C'est ainsi que le Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec la Commune de Datcheka et grâce à l'appui technique de l'Institut National de la Statistique(INS) a impulsé le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) ou ***« Citizen Reporting Cards »*** dit Scorecard.

Le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) est toute action initiée par les citoyens (individuellement ou à travers les organisations de la société civile), dans le but d'apprécier la pertinence des projets et des moyens qui y sont affectés ; de contrôler l'action publique ou d'obliger les décideurs publics à rendre compte aux citoyens.

Le présent rapport restitue les résultats de cette collecte des données auprès des ménages de la Commune de Datcheka. Il se décline en quatre (04) chapitres. Le chapitre I ressort la synthèse

méthodologique de l'enquête. Le chapitre II évoque l'offre publique et le contrôle citoyenne de l'action publique dans la Commune de Datchéka. Le chapitre III expose les principaux constats relevés dans les secteurs cibles. Au chapitre IV enfin, nous proposons une esquisse de plan d'action pour lamise en place d'un dispositif de contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune.

CHAPITRE 1 : CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE EN MATIÈRE DE DÉCENTRALISATION ET DE DÉVELOPPEMENT LOCAL AU CAMEROUN

Pour renforcer la reprise économique amorcée depuis une décennie et l'asseoir durablement, le gouvernement a élaboré plusieurs textes et lois qui encadrent les actions à mener par les services publics et tous les autres partenaires du développement. Parmi les nombreux textes et lois en vigueur au Cameroun à ce sujet, ceux retenus dans ce chapitre portent d'une part sur le cadre juridique de la décentralisation et d'autre part sur la promotion du développement local. La politique de décentralisation telle qu'implémentée aujourd'hui au Cameroun est consacrée par la Constitution du 18 janvier 1996, et encadrée par un arsenal juridique cohérent. Nous en présentons ici une liste non exhaustive.

I.1. Cadre juridique et réglementaire de la décentralisation

- La Loi N°92/002 du 14 août 1992 fixant les conditions d'élection des conseillers municipaux, modifiée par la loi N°95/24 du 11 décembre 1995 et par celle N°2006/010 du 26 décembre 2006,
- La Loi N° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;
- La Loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
- La Loi N° 2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions ;
- La Loi N°2009/11 Du 10 Juillet 2009 Portant Régime Financier Des Collectivités Décentralisées ;
- La Loi N°2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale ;
- La Loi N° 2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques.

À côté de ce recueil de lois, il convient également de noter la présence de nombreux textes d'application à l'instar :

- Le décret N°2008/013 du 17 janvier 2008 portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la Décentralisation ;
- Le décret N°2008/014 du 17 janvier 2008 portant organisation et fonctionnement du Comité Interministériel des Services Locaux ;
- Le décret N°2008/0752/PM du 24 avril 2008 précisant certaines modalités de fonctionnement des organes délibérants et des exécutifs communaux ;
- Le décret N°2009/248 du 05 août 2009 fixant les modalités d'évaluation et de répartition de la dotation générale de la décentralisation ;

- Le décret N°2010/0239/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux Communes en matière d'alimentationen eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau

concédé par l'état ;

- Le décret N°2010/246/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux Communes en matière de santé publique ;
- Le décret N°2011/0002/PM du 13 janvier 2011 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux communes en matière de formation professionnelle ;
- Le décret N°2011/0004/PM du 13 janvier 2011 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux communes en matière de construction, d'équipement, et de gestion des centres médicaux d'arrondissement ;
- Le décret N° 2018/190 du 02 Mars 2018 complétant certaines dispositions du décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du gouvernement et créant le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;
- La circulaire N°001/CAB/PM du 11 janvier 2008 relative à la prise en compte de la décentralisation dans les stratégies sectorielles.

Par ailleurs, au-delà des dispositions juridiques et réglementaires, la décentralisation au Cameroun repose sur plusieurs principes parmi lesquels :

- **Le principe de subsidiarité de complémentarité (Art 20 du CGCTD)** : En effet il ne s'agit point pour l'Etat, titulaire initial de la compétence, de s'en défaire totalement, mais de se réserver un droit de regard ou au moins la possibilité d'intervenir en cas de nécessité.
- Au plan pratique, la subsidiarité se présente comme un principe général d'organisation institutionnelle qui privilégie la périphérie ou la base par rapport au centre ou au sommet. Elle a une vertu utilitariste qui est non moins importante, à savoir que le pouvoir central ou l'organisation faîtière a l'obligation d'aider ou d'assister l'entité infra dans l'accomplissement normal des compétences qui lui sont transférées.
- **Le principe d'égalité** : afin de rendre plus opérationnelle la décentralisation sur toutel'étendue du territoire, l'État transfert les mêmes compétences à toutes les collectivités locales de même catégorie.
- **Le principe de progressivité** : la répartition des compétences doit tenir compte de la capacité des collectivités locales à les exercer.
- **Le principe de la participation citoyenne :** il est encadré par les articles 40 et 41 et tend à impliquer toute personne physique ou morale, tout habitant à la gestion des affaires locales. Ainsi, ils peuvent soit formuler toute proposition tendant à impulser le développement de la collectivité,

soit demander communication ou prendre copie de tout ou partie des procès-verbaux des organes délibérant, des budgets, rapport annuels de performance, plans de développement etc… Il en est de même des associations, des organisations de la société civile, ainsi que des comités de quartier et de village (article 182) qui, par leurs actions peuvent accompagner les collectivités territoriales dans l'accomplissement de leurs objectifs.

1.2. Promotion du développement local

Le Gouvernement Camerounais s'est doté de plusieurs outils de promotion du développement local. Il s'agit entre autres des stratégies, des projets et des textes législatifs et réglementaires ci-après :

- La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) ;
- Le Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR) ;
- Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) ;
- Le Plan d'Action National Energie pour la Réduction de la Pauvreté (PANERP) ;
- Le Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE), etc.

I.2.1. La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030

Avec l'adoption de la présente Stratégie Nationale de Développement-Cameroun 2030 (SND30), le pays dispose désormais d'un nouveau cadre de référence pour son action de développement au cours de la prochaine décennie. Elle articule les engagements internes et internationaux du pays au plan économique, social et environnemental.

La Stratégie Nationale de Développement-Cameroun 2030 s'appuie sur les leçons de la mise en oeuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) dont elle prend le relais jusqu'en 2030, dans la perspective de l'accomplissement des objectifs de la Vision 2035 qui ambitionne de faire du Cameroun « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ». La SND30 a été élaboré dans un contexte caractérisé par le renchérissement du coût de la vie au niveau national, la crise financière internationale, la crise alimentaire et la crise énergétique mondiale. Il est l'expression empirique d'un cadre intégré de développement humain durable à moyen terme pour le Cameroun et propose un cheminement progressif vers les Objectifs de Développement Durable (ODD)

I.2.2. Le Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR)

Dans le cadre du processus d'élaboration du DSRP en 2008, le Gouvernement a développé une stratégie intégrée de développement rural à travers l'élaboration d'un Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR**).** Cette stratégie vise le développement durable à travers

l'amélioration de la productivité et de la production agricole, la modernisation des exploitations et la recherche des débouchés nationaux et internationaux pour les produits agricoles et forestiers. Elle s'articule autour de cinq domaines prioritaires : i) le développement local ; ii) le développement des productions ; iii) l'appui institutionnel ; iv) la gestion durable des ressources naturelles et v) les modalités et mécanismes de financement du secteur rural.

Le développement local dont le Programme National de Développement Participatif (PNDP) et le Programme d'Appui au Développement Communautaire (PADC) constituent le cadre opérationnel vise plus spécifiquement : (i) le renforcement des capacités des communautés etCommunes en vue de leur permettre de prendre en charge la problématique du développementlocal ; (ii) l'appui à la réalisation d'infrastructures communautaires en vue de lever les contraintes au niveau local ; (iii) la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus et (iv) la participation effective des acteurs à la base au processus de développement local dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation.
La gestion des ressources naturelles vise à concilier l'amélioration de la production et la gestion durable des ressources naturelles et à encourager toutes les initiatives en faveur du développement durable , à travers : i) la coordination et la mise en œuvre d'une gestion concertée des ressources naturelles renouvelables ; ii) la préservation et la restauration des potentiels de production (protection/restauration de la fertilité des sols, conservation de la ressource en eau, protection restauration des pâturages, conservation de la biodiversité, etc.) ; et iii) l'assurance d'une gestion locale des infrastructures rurales collectives.

I.2.3. Le Programme National de Développement Participatif

Le Programme National de Développement Participatif, élaboré dans le cadre du DSRP et outil de la politique de décentralisation vise à définir et mettre en place des mécanismes de responsabilisation des communautés à la base et des collectivités décentralisées en vue de les rendre acteurs de leur propre développement. Il se propose de développer une synergie fonctionnelle de partenariat entre les communautés à la base, l'Etat, la Société Civile, les ONG et les Bailleurs de fonds. Il vise à promouvoir un développement équitable, efficace et durable au sein des populations rurales. Les principaux bénéficiaires du PNDP sont les communautés et/ou organisations de base, les quartiers, les collectivités territoriales décentralisées, les associations, les groupements mixtes, etc.

Le programme, qui doit se réaliser en trois phases de manière à couvrir progressivement l'ensemble du territoire. Il comprend trois composantes qui sont:

(i) **l'appui au développement local** : Cette composante a pour but d'améliorer les conditions socio-économiques, d'accroitre la productivité des ressources naturelles de base et d'augmenter les

revenus des populations dans les Communes couvertes par le programme. L'atteinte de cet objectif va nécessiter la mise en œuvre de diverses infrastructures et investissement socio-économiques. A travers cette composante, des subventions vont être octroyées aux Communes pour cofinancer l'élaboration ou l'actualisation du PCD et les activités connexes ; les études détaillées de faisabilité technique, financière, environnementale et socio-économique des microprojets devant être financées et les investissements issus des PCD qui incluent le contrôle de qualité. Cette composante précise également que les Communes bénéficieront d'un accompagnement pour les arrimer au budget programme.

(ii) **l'appui aux Communes dans le cadre du processus de décentralisation** : Cettecomposante a pour objectifs de renforcer les capacités des institutions qui soutiennent le processus de décentralisation. Elle va aussi fournir une assistance pour le renforcement des capacités des Communes et des acteurs locaux comme les prestataires de services, les équipes pluridisciplinaires des ministères sectoriels, les élus et les prestataires de services techniques pour qu'ils puissent pleinement assumer un rôle efficace d'acteurs du développement local. Cette composante comporte trois sous-composantes dont l'appui institutionnel au processus de décentralisation, le renforcement des capacités des acteurs, l'appui à l'amélioration de la gestion des finances publiques locales.

(iii) **la coordination, la gestion, le suivi-évaluation et la communication** : Cette composante permet : a) la gestion administrative et financière du programme ; b) la coordination avec les partenaires institutionnels pour assurer un appui efficace pour le développement local ; c) la signature effective des conventions et contrats pour l'exécution du projet avec les Communes, les ministères sectoriel, les prestataires des services techniques, les ONG ; d) le suivi et l'évaluation de la performance du programme ; e) la mise en œuvre d'un mécanisme de gestion de plainte et f) le développement des activités de communication pour promouvoir et vulgariser les résultats et acquis du programme.

En relation avec les Organisations de la Société Civile, il met en œuvre plusieurs projets dont celui du Contrôle Citoyen de l'Action Publique. La phase pilote y relative a eu lieu lors de la deuxième phase du programme dans dix Communes dont une dans la Région de l'Ouest.

I.2.4 Le Plan d'Action National Energie pour la Réduction de la Pauvreté

Le Plan d'Action National Energie pour la Réduction de la Pauvreté (PANERP) a été validé et adopté en 2005 après une large concertation entre les structures techniques concernées, la société civile, les opérateurs privés, les collectivités territoriales décentralisées, et les partenaires au développement. Il s'appuie sur le lien étroit qui existe entre l'accès à des services énergétiques modernes et la réduction de la pression sur la biomasse, notamment dans la zone septentrionale, ainsi que sur le lien entre pauvreté et pression sur les ressources naturelles. Outre un système de

péréquation au plan national, il vise entre autre à optimiser l'utilisation de la biomasse, à développer la recherche sur le développement et à promouvoir les énergies alternatives.

La mise en œuvre de toutes ces politiques est soutenue par des lois et textes sur le développement durable et local, à savoir :

- La **Loi N° 2011/008 du 06 Mai 2011** d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire au Cameroun définit **le développement durable** comme étant un mode de développement qui vise à satisfaire les besoins de développement des générations présentes sans compromettre les capacités des générations futures à satisfaire les leurs ; privilégie la recherche de l'harmonie entre la rentabilité et la croissance économique, l'accessibilité sociale et la viabilité économique.

- **L'Arrêté N^{0} 2011/0618/A/MINADER/CAB du 02 Août 2011,** portant cahier de charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de promotion des activités de production agricole et de développement rural qui stipule en son **article 5** qu'en matière de mobilisation communautaire pour le développement des communautés, la Commune doit : Apporter son appui à la planification locale et villageoise ; Promouvoir les communautés villageoises de développement (CDV), les Groupements d'Initiatives Communes (GIC) et les Sociétés Coopératives ; Contribuer à la gestion des Centres d'Education et d'Actions Communautaires (CEAC) ; Promouvoir l'entrepreneuriat local et le genre.

En outre, il dispose en son **article 6** que la Commune doit apporter son appui à la planification locale et villageoise à travers la réalisation d'un diagnostic complet ; la définition des priorités des actions à entreprendre ; l'identification des bassins de production et des types d'appuis nécessaires en fonction des effets et des impacts attendus.

Il stipule également en son **article 7** que la promotion des Comités Villageois de Développement, des Groupements d'Initiatives Communes et des Sociétés Coopératives par laCommune consiste en: la promotion du changement des comportements par des activités d'information, d'éducation et de communication ; l'appui à l'organisation et à la structuration du milieu ; l'appui à la légalisation des Groupements d'Initiatives Communes et les Sociétés Coopératives ; l'appui à l'inscription des organisations constituées au fichier régional et central ; la formation des leaders locaux ; la mise en place, l'équipement et la formation technique et managériale des Comités Locaux et de gestion ; et l'appui à la mise en place des caisses de maintenance des infrastructures.

Dans le même sillage, son **article 8** dispose que dans le cadre de la gestion des Centre d'Education et d'Action Communautaire, la Commune doit notamment : mettre sur pied le Comité de Gestion présidé par le Maire ; apporter son appui au renforcement des capacités des leaders villageois et des organisations des producteurs ; apporter son appui au suivi et à l'évaluation des activités de développement autocentré ; sensibiliser les autres acteurs de développement ainsi que les

communautés sur les missions, les rôles et le fonctionnement du Centre d'Education et d'Action Communautaire (CEAC).

Il dispose également en son **article 9** qu'en vue de la promotion de l'entrepreunariat local et du genre, la Commune doit procéder à : l'identification des activités porteuses dans la Commune ;la formation à l'apprentissage aux petits métiers ; l'appui au montage des microprojets générateurs de revenus ; la mobilisation des financements pour la mise en œuvre des projets identifiés ; la mise en place des caisses/banques villageoises autogérées.

L'**article 10** va dans le même sens et stipule qu'en matière de développement des mini-infrastructures socio-économiques, la Commune est chargée de : l'identification et de la validation des projets prioritaires ; l'appui à la réalisation des projets ; la mise à disposition des mini-infrastructures aux commandes des groupes bénéficiaires.

Son **article 11** dispose aussi que l'appui à l'identification et à la validation des projets prioritaires par la Commune comprend : le recensement des besoins en infrastructures par le village ; la priorisation et la validation des projets par le Conseil Municipal ; la transmission des projets validés au Ministère en charge de l'Agriculture et du Développement Rural.

Son **article 12 s**tipule aussi que l'appui à la réalisation des projets intégrés que doit apporter la Commune consiste en : la visite des sites proposés ; la mise à disposition des normes, plans et devis types des principales infrastructures ; l'élaboration des dossiers d'appels d'offres dans le respect des normes, plans et devis types ; la passation des marchés ; le suivi des travaux ; la réception des travaux.

L'**article 13** de la même loi stipule aussi que la mise à disposition des mini-infrastructures aux communautés ou groupements bénéficiaires est conditionnée par la mise en place par la Commune de Comités de Gestion ainsi que l'évaluation périodique de l'utilisation et de la maintenance des infrastructures.

Son **article 21** va dans la même lancée et dispose que le Ministère en charge de l'Agriculture et du Développement Rural met à la disposition des Communes les Directeurs et le personnel actuel des Centres d'Education et d'Action Communautaire (CEAC). Ils sont chargés de l'animation de l'économie locale. Cependant, leurs actions sont encore timides sur le terrain.

I.3. Brève présentation de la commune de Datchéka

I.3.1 Sur le plan Administratif

La Commune de Datchéka se localise dans la Région de l'Extrême-Nord du Cameroun, département du Mayo-Danay. Elle a été créée par décret présidentiel en 1993. Elle partage ses limites au Nord avec Doukoula, au Sud avec Fianga (République du Tchad), à l'Est avec Wina, à l'Ouest avec Tchatibali (cf. annexe1). Elle couvre 160 Km^2 et est peuplée de 50 000 âmes.

La Commune est peuplée d'une diversité ethnique. Il y existe un foisonnement ethnique qui résulte d'une dynamique économique basée sur des échanges. La commune compte une population de près de 50 000 âmes qui se concentrent autour de près de 30 villages et quartiers. Ces acteurs sont régis par une organisation sociale traditionnelle qui y joue un rôle important. L'unité de base de toute organisation sociale reste la famille. A la tête de cette organisation sociale siège le Lamido. Celui-ci a mis autour d'un ensemble des villages des Lawanes qui à leur tour ont sous leur responsabilité des Djaoro. L'administration traditionnelle a un poids important. Elle est peuplée essentiellement de Toupouri. Ceux-ci sont installés autour des quartiers où ils peuvent exprimer leur attachement aux valeurs culturelles propres d'une part, et à la mise sur pied des stratégies d'entraides propices à un développement communautaire. Les membres de cette communauté, cohabitent pacifiquement. Les tensions d'ordre tribales à caractère exclusif n'existent nulle part.

les institutions du secteur sont pour la plupart des institutions publiques représentatives des organes de l'état.

- Le centre Forestier du Ministère des Forêts et Faunes ;
- Le Ministère de l'Agriculture et de Développement Rural y est représenté par deux poste agricole d'Arrondissement ;
- Le Ministère de l'Elevage, des Pêches et des industries Animales est représenté par le service de l'élevage et un centre Zootechnique et vétérinaire ;
- Un district de santé.

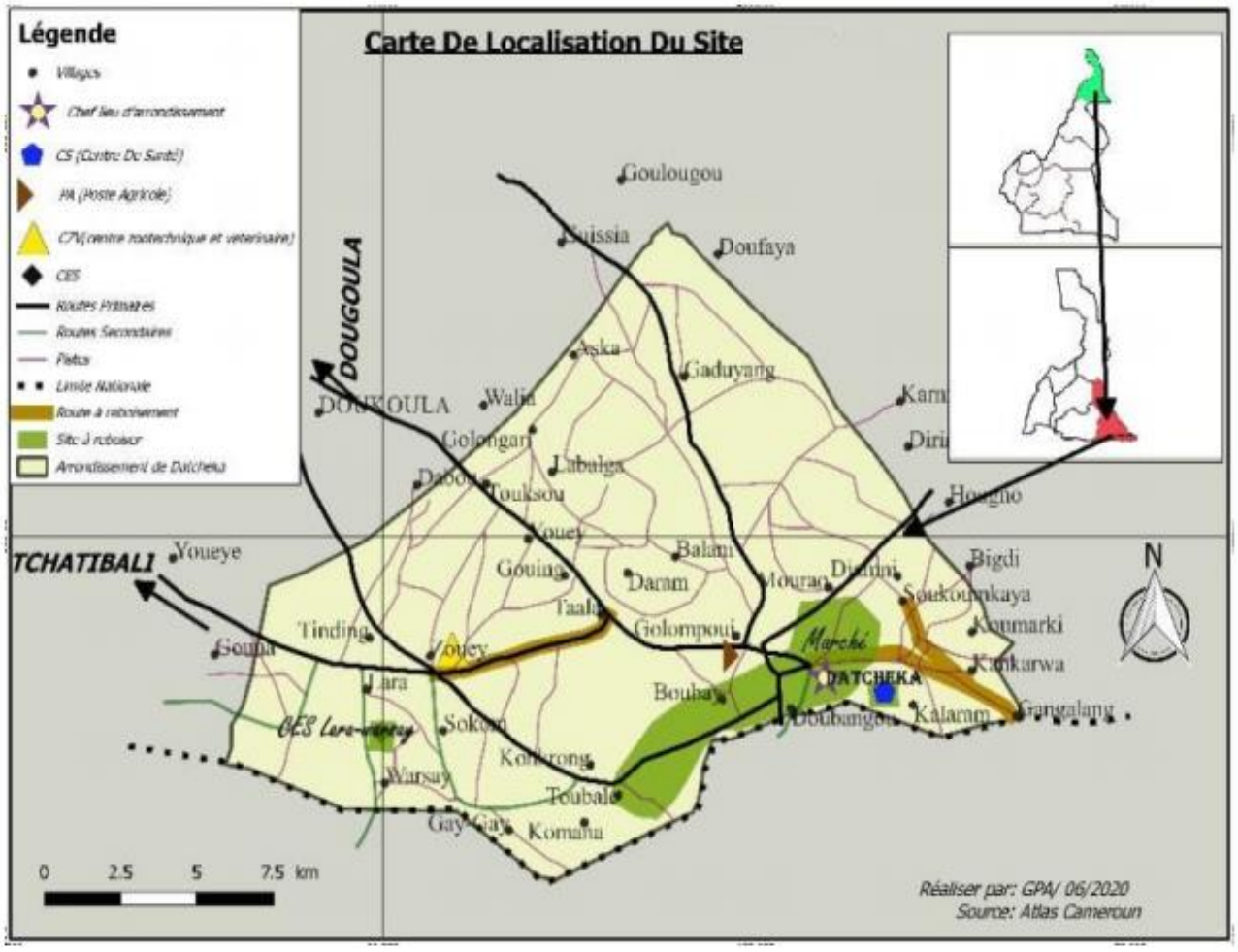

Carte 1.1: Carte géographique de Commune de Datchéka

I.3.2. Sur le plan Biophysique

Le climat

Arrosé seulement trois mois dans l'année, le climat est tropical du type sahélien. La saison sèche, plus longue, dure neuf mois. Les températures ont une grande amplitude annuelle. Elles sont de l'ordre de 15 à 25°C entre décembre et février et montent jusqu'à 45°C autour du mois de mars pour s'adoucir vers le mois de juin où, elles descendent autour de 30°C.

Les sols

La nature des sols est fonction de la topographie du milieu. Ceux situés en altitude ont une teneur en sable élevée. La forte concentration de la latérite leur donne une coloration rougeâtre. Au fur et à mesure que l'on tend vers la base, leur teneur en argile augmente. Au niveau médian les sols sont de type argilosableux. Les sols des bas-fonds sont fortement argileux résultant d'une accumulation des détritus. En général, les sols latéritiques ont tendance à libérer assez facilement les éléments fertilisants.

Le relief

Les villages se situent sur le prolongement de la plaine allant du Diamaré jusqu'au abord du fleuve Logone. C'est un espace relativement homogène présentant des formations dunaires par endroit, sans aucune caractéristique topographique.

L'hydrographie

Du fait d'une hydrographie pratiquement inexistante, les communautés d'agro éleveurs ont creusé des mares artificielles afin de retenir l'eau des pluies. Quelques mares ont été réalisées avec l'appui de certains projets de développement.

Forêts et végétation

Elle est herbacée et arborée, donnant des formations végétales clairsemées. L'herbe est une ressource précieuse. Sa diversité permet le développement d'activités outre pastorales mais également artisanale. Elle fourni un fourrage important pour les animaux et, les espèces de grandes tailles sont utilisées pour la fabrication des *sekko*. Cette technique permet aux artisans de dégager une plus value annuelle de l'ordre de 40 000 F CFA. La dégradation de l'espace environnemental est un fait qui s'observe. La forte pression humaine sur les ressources naturelles accélère le processus de désertification. La forêt naturelle composée des essences telles que le *Prosopis*, les *Acacias*, les *Ziziphus*, les *Balanites* ont disparues pour laisser une formation végétale résultant d'une régénération due à l'action humaine. C'est ce qui a accrue les populations des *Feidherbia*, et des *neems*.

Faune

La faune sauvage est constituée de petits rongeurs, des reptiles et des lézards. De temps à autres, des troupeaux de biches et de phacochères migrant de leurs lieux de refuge, y viennent, attirés par la culture.

Les populations locales ont fortement prélevée de la viande de brousse. La démographie galopante, conjuguée aux contraintes naturelles (forte pression foncière, raretés des pluies) ont concouru à porter un certain préjudice à l'écosystème. La faune sauvage a fortement subit ces différentes contraintes. C'est ce qui fait que, les animaux tels que les grandes antilopes, les gazelles et les girafes ont pratiquement disparus. Aucun effort de restauration de la population animale n'a été entamé. Tout au contraire, les acteurs locaux ont orienté la chasse vers le petit gibier tels que les lièvres, les rats qui sont constamment prisés. Actuellement certaines causes à savoir le tourisme et le rétablissement d'un cadre naturel sont défendues pour encourager la préservation de l'environnement. C'est ce qui permettrait la création de nouvelles activités au profit d'acteurs locaux.

Les aires protégées

La Commune de Datchéka ne dispose pas d'aire protégée. La zone allant du Diamaré au fleuve Logone et densément peuplée. Cette population exerce une forte pression sur les ressources naturelles. Les espaces fonciers réservés à l'agriculture sont insuffisants. La pression est telle que, mettre en défend un espace devient difficile. C'est ce qui justifie que cette commune manque totalement d'espace protégé bien que des espèces végétales et animales soient menacées d'extinction.

Les ressources minières

Il existe au sein de l'espace communal des carrières de sable et de latérite. Ces matériaux sont prélevés pour la construction. En revanche, aucune exploration profonde du sous-sol n'a eu lieu. Les explorations profondes sont du ressort du pouvoir public. L'Etat devrait mettre un accent dans ce domaine afin de valoriser les ressources minières locales. En effet, ces résultats pourraient bel et bien existés, cependant, combiens pourraient en accéder. Des informations qui restent à vérifier semblent affirmer que cette zone regorgerait du pétrole.

I.3.3. Sur le plan socioéconomique

A l'image des Communes d'Afrique à fort taux de croissance de la population, celle de Datchéka a une population essentiellement jeune. Les jeunes de moins de 30 ans représentent près de 60% de la population globale de cette Commune. Le taux d'accroissement de la population oscille autour de 3% (Source médecin chef de district de la santé). Cette population se concentre préférentiellement autour des pôles à fortes activités économiques et d'échange. Comme partout ailleurs, les populations sont en train de se désolidariser de l'agriculture. Pour explorer d'autres activités moins contraignantes qui se développent au même rythme que l'urbanisation de nouvelles villes. Il s'agit des métiers de call-box, de secrétariat bureautique et de commerce qui emploient des jeunes d'une tranche d'âge comprise entre 20 et 35 ans. La répartition de la population du centre urbain et de la zone rurale par tranche d'âge et par sexe demeure le suivant.

i) Taille et structure de la population

La Commune est peuplée d'une diversité ethnique. Il y existe un foisonnement ethnique qui résulte d'une dynamique économique basée sur des échanges. La commune compte une population de près de 50 000 âmes qui se concentrent autour de près de 30 villages et quartiers. Ces acteurs sont régis par une organisation sociale traditionnelle qui y joue un rôle important. L'unité de base de toute organisation sociale reste la famille. A la tête de cette organisation sociale siège le Lamido. Celui-ci a mis autour d'un ensemble des villages des Lawanes qui à leur tour ont sous leur responsabilité des Djaoro. L'administration traditionnelle a un poids important.

ii) Groupes ethniques et relation interethniques

La Commune de Datchéka est peuplée essentiellement de Toupouri. Ceux-ci sont installés autour

des quartiers où ils peuvent exprimer leur attachement aux valeurs culturelles propresd'une part, et à la mise sur pied des stratégies d'entraides propices à un développement communautaire. Les membres de cette communauté, cohabitent pacifiquement. Les tensions d'ordre tribales à caractère exclusif n'existent nulle part. Les différentes communautés sont absorbées par une recherche d'une stabilité d'ordre économique au point d'établir des liens d'interdépendances redevables à la spécialisation de chaque groupe en rapport avec ses capacités propres.

iii) Caractérisation des populations vulnérables

Cas des autochtones

La différenciation entre allogènes et autochtones ne se dessine pas de manière nette dans lepaysage de cette commune. En effet le problème de la compétitivité par rapport aux ressources naturelles ne se pose pas encore. La commune est vaste et regorge des ressources. L'accès à la terre pour une population à 80% agricole est encore possible. Au contraire, il se dégage une cohabitation assez parfaite entre les populations qui proviennent des communes voisines et les autochtones. Celles-ci semblent bien intégrées et ont un respect notoire des valeurs coutumières et culturelles locales.

Autres populations vulnérables (handicapés, vieillards, enfants de la rue)

La commune ne pourrait brutalement se soustraire de la pauvreté au point de présenter une image parfaite d'elle-même, sans que des douleurs sociales que sont les personnes vulnérables n'apparaissent. Comme partout ailleurs, ces populations marginales existent, et la commune compte tenu de son devoir et d'autres charges qu'elle assume, n'arrive pas à les prendre en charge. La notion d'entraide à tout son sens dans cette société africaine. La contribution des parents et proche parents dans la prise en charge des personnes vulnérables est conséquente. C'est ce qui évite de voir errer dans la rue les sans-abri.

Organisation sociale

A la base de toute formation sociale se trouve une organisation. La famille reste l'unité de base de l'organisation sociale. Leur ensemble forme le quartier. Outre cette organisation traditionnelle, se mettent en place d'autres formes d'organisations qui naissent suite aux conjonctures. Depuis très récemment des groupes d'acteurs se mettent ensemble pour mieux valoriser leur potentiel dans le but de résoudre certaines contraintes. Elles se rencontrent en agriculture en élevage et dans d'autres domaines économiques notamment avec les GIC (Groupes d'Initiatives Communes) et les Associations qui ont une finalité économique. Ces nouvelles organisations donnent une nouvelle autorité aux jeunes leaders villageois. Elles sont parfois combattues par les autorités locales qui les considèrent comme des démembrements de l'autorité.

L'habitat

L'habitat reste assez diversifié. A côté de la case traditionnelle, respectant les normes architecturales héritées d'une tradition locale, s'édifient des bâtiments modernes assez complexe

reflétant un décollage économique du milieu. Cette diversité n'est pas compartimentée en quartier riche et quartier de pauvre. C'est un foisonnement qui tolère encore une bonne cohabitation. Il n'est pas exclu de voir dans le paysage, une maison moderne superbement construite en matériaux définitifs à côté d'une autre à la toiture de paille, et aux murs en terre battue. La physionomie de la Commune dans sa zone urbaine est en nette modification due à la volonté des élites de transformer l'habitat traditionnel en des maisons modernes. Cette transformation n'est pas automatique. Elle est lente et tient compte essentiellement d'une ascension sociale.

Photo 1.1: Case traditionnelle en paille et case moderne en brique cuite

I.3.4. Sur le plan économique

L'agriculture rurale et périurbaine

Cette activité occupe près de 80% de la population de la Commune. Elle consacre ses efforts dans la culture des céréales (sorgho,) du coton et des légumineuses. Les céréales aliments de base de cette région représentent près de 45% des emblavures. Elle est également pratiquée en saison sèche sur des sols argileux particuliers. C'est surtout la culture du muskuwaari et du babuuri (bayday). Les productions céréalières sont constamment bradées pour subvenir aux besoins domestiques. Le coton occupe près de 35% des espaces cultivables. Elle est suivie par la SODECOTON. Cette culture est essentiellement destinée à l'exportation. Les autres cultures (arachide niébé, sésames)occupent les 20% des exploitations. La constance dans l'exploitation des parcelles a accrue leur dégradation. La perte de fertilité est une réalité qui affecte cette activité. Les rendements en sorgho sont de l'ordre de deux tonnes à l'hectare, il est de l'ordre d'une tonne à l'hectare pour les légumineuses et le coton.

Photo 1.2: Grenier à céréales

Photo 1.3: La culture attelée

La sylviculture

L'activité sylvicole n'est pas assez développée. Les communautés locales n'ont pas suffisamment pris conscience du rôle de l'arbre dans leur environnement. Cependant, quelques promoteurs ont pris l'initiative de planter des fruitiers. De plus en plus de petites exploitations naissent autour des cases.

L'élevage

L'élevage reste une activité qui constitue l'épargne en milieu rural une fois que l'agriculture arrive à dégager des excédents. Cette activité concerne le bovin, l'ovin, le caprin, le porcin etla volaille. Les estimations sont de l'ordre de 3000 bovins, 5000 ovins, 5000 caprins, 6000 porcins et 10 000 volailles. La production locale non seulement couvre les besoins locaux, mais arrivent à nourrir les populations du milieu urbain de Yagoua, de Maroua et du Sud Cameroun. Bien que la société locale reste traditionnellement une communauté d'agro-éleveurs, elle n'est pas arrivée à développer suffisamment cette activité de manière à la rendre plus lucrative. Les épizooties restent une contrainte qui pénalise le développement del'élevage. Il existe un seul poste vétérinaire situé à Datchéka ne permettant pas un bon suivides élevages. Les différents diagnostics dans ce domaine ne se font pas à temps. Parfois, quand un cas se déclare il est pratiquement tard de recourir à une intervention. L'explosion démographique conjuguée à une augmentation continuelle des cheptels posent un problème d'insuffisance des pâturages. La recherche des solutions devrait prioriser la révision des systèmes d'élevages. Les agro éleveurs devront trouver une alternative au système pastoral extensif.

La chasse

La pression humaine et l'excès sur le prélèvement des espèces fauniques a considérablement réduit la population d'animaux sauvages. Certaines espèces notamment les antilopes et les grands herbivores ont migrées vers des réserves. La pratique de chasse se résume à traquer les rongeurs, lièvres et rats autour des exploitations agricoles.

Exploitation forestière

Les essences forestières sont constamment prélevées pour la production du bois de chauffe. Au départ, les communautés locales arrivaient à couper et à vendre du bois de chauffe. Cet espace ravitaillait en bois les zones urbaines. Depuis, la population des arbres a nettement régressée. La végétation est devenue clairsemée. La production locale en bois arrive à peineà satisfaire les besoins domestiques. C'est ce qui conduira à entamer des actions derestauration de la forêt.

Collectes des produits forestiers non ligneux

Outre les essences forestières, les hautes herbes constituent des ressources importantes au sein de cette commune. Elles constituent une matière première de grande importance pour l'artisanat local. Elles rentrent dans la confection des sekko, une forme de natte tissée qui rentre dans la confection des maisons et des literies. Par ailleurs, les hautes herbes constituent du chaume pour les toitures de paille. Les essences non ligneuses occupent une place importante dans l'économie locale. Les exploitants d'herbes arrivent à gagner près de 60 000 FCFA par an à travers cette activité.

Artisanat

Le secteur de l'artisanat n'est pas assez développé du fait d'un manque de débouchés. Les villageois ont peu d'intérêt à apprendre la fabrication d'objet d'art puisque localement ils ne pourront pas écouler ces produits. Ils arrivent à développer et à améliorer la technique de fabrication d'objets qui se vendent sur place. La technicité qui semble rapporté reste la fabrication des briques de terres cuites. Il s'agit également du tissage des nattes, et des sekkos. Par ailleurs certains notamment les forgerons qui produisent l'essentiel des outils agricoles et des outils tels que couteaux et haches n'arrivent pas à améliorer leur systèmede production. Les fabriquant d'objets d'art, notamment les calebasses ne sont pas suffisamment organiser pour mieux faire connaître leurs produits. Ces activités n'arrivent pasà se développer et à générer des revenus importants faute d'appuis.

Photo 1.4: fabrication des briques de terre cuite

Le commerce

C’est une activité qui se développe au sein de cette Commune. Le milieu rural ayant un besoin en produits de consommation courante faible n’encourage pas un investissement dans ce domaine. Quelques femmes pour soutenir la charge familiale, spéculent autour des céréales, arachides, niébés et légumes. D’autres vendent des produits qu’elles transforment en beignets, huile et boissons (Bil-bil). Les tenanciers de quelques boutiques proviennent d’autres communes. Ces derniers s’approvisionnent autour de Maroua et de Yagoua. En revanche, le marché local offre des produits de bonne qualité dans le domaine de l’élevage, et depuis très récemment, les commerçants investissent dans la construction des boutiques. Les commerçants de Maroua, du Sud Cameroun fréquentent les marchés autour de cette commune pour acheter des moutons, chèvres, porcs et de la volaille.

Photo 1.5: Marché de Datchéka

L’industrie

Le système industriel n’est pas développé autour de cette zone. La commune a gardé une physionomie rurale. Une expertise locale en matière de transformation des produits agricoles brassage et extraction d’huile (arachide principalement) sont encore à l’état artisanal.

CHAPITRE 2 : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Plusieurs outils et mécanismes ont été développés et mis en œuvre pour garantir la représentation des citoyens, notamment groupes sociaux comme les femmes et les jeunes, au sein des organes de gestion des collectivités locales et leur participation au processus de prise de décision. Le développement des services sociaux de base permet, non seulement d'améliorer le niveaude vie des populations, mais aussi de disposer d'un capital humain solide, capable de soutenir la croissance économique. La synthèse méthodologique passe en revue les méthodes mises en œuvre pour la réussite de l'enquête sur le contrôle citoyen de l'action publique. Elle se présente suivant cinq axes :

- Le contexte de l'étude ;
- Les objectifs et méthodologie du scorecard ;
- La méthodologie de tirage de l'échantillon et de collecte des données ;
- La méthodologie de mesure des indicateurs de perception
- La brève présentation de la Commune.

II.1. Le contexte de l'étude

Dans un contexte de décentralisation, sous-tendu par celui de la pauvreté, de la crise économique et sociale, la priorité pour les décideurs reste de mettre en valeur des actions de développement visant un accroissement du niveau de vie des populations. Le défi reste de passer au stade des pays émergeants en priorisant un accès à l'emploi et à la création des richesses. Pour atteindre ces objectifs, la Stratégie Nationale de Développement du Cameroun (SND30) qui corrige le Document de Stratégies de la Croissance et de l'Emploi (DSCE) a été conçu et donne des directives pour un aboutissement d'une croissance globale. Les Communes, entités sociales auxquelles l'Etat aurait légué des secteurs clés du développement devront jouer un rôle de premier ordre. Pour accomplir leur mission, elles devront actualiser leurs plan comunal de développement pour s'arrimer à tout point de vu au SND30. Pour accompagner les Communes dans cet itinéraire, l'Etat a mis sur pied des programmes qui agissent en collaboration avec les CTD dont le PNDP. Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) a initié l'accompagnement des Collectivités Territoriales Décentralisées pour la mise en œuvre des actions de renforcement de capacités d'une part, et pour assurer le financement des projets pertinents émanant des contraintes identifiées par les acteurs eux-mêmes d'autre part. Cet accompagnement doit se faire à travers un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique qui vise à renforcer la performance des collectivités locales à travers un engagement civique et une participation active des citoyens afin d'instaurer une culture de la

transparence et de l'inclusion et d'amener les élus et les organes de gestion des collectivités locales à rendre compte de leurs décisions.

Le Scorecard est un outil managérial prospectif permettant de mesurer l'efficacité de l'action publique. Ce concept renferme la notion de *« contrôle citoyen »* qui implique le développement de la Commune avec la participation des citoyens de toutes les localités, dès la conception jusqu'à la réalisation du projet. Il repose sur une enquête en vue de collecter les données auprès des ménages. Celles-ci devront permettre aux autorités municipales d'avoir connaissance de la perception de leurs populations , la qualité de l'offre de services publics fournis dans les secteurs de l'hydraulique, l'éducation,la santé, et sur le service communal.

Contrairement à la phase pilote qui a été conduite par les Cellules Régionales du Programme, l'enquête visant à définir un mécanisme de contrôle citoyen dans l'espace communal, sera mise en œuvre avec l'appui des Organisations de la Société Civile (OSC) spécialisées dans les thématiques de dialogue citoyen. C'est dans ce cadre que le SYDEL a bénéficié de l'accord du PNDP pour la mission de conduire le processus de contrôle citoyen dans 07 Communes de la région de l'Extrême-Nord, parmi lesquelles la commune de Datcheka..
Les présents TDR ont pour objectif de définir les missions de l'OSC devant conduire cette prestation

II.2. Les objectifs et méthodologie du SCORECARD

II.2.1. Les Objectifs

L'objectif principal du **contrôle citoyen de l'action publique** ou Scorecard est de capter auprès des populations leurs perceptions sur le degré de satisfaction de l'offre de service publicdans les secteurs ciblés (Eau- Éducation-Santé- Services Communal). Il vise à évaluer l'efficacité de l'action publique au regard de la satisfaction des citoyens. Sa finalité étant de renforcer la participation citoyenne dans les politiques publiques locales.

Il en ressort de manière spécifique que l'enquête menée dans le cadre de Scorecard va permettre de renseigner :

i)Les indicateurs liés à l'appréciation des services hydrauliques ;

ii)Les indicateurs liés à l'appréciation des services de santé ;

iii)Les indicateurs relatifs à l'appréciation des services de l'éducation ;

iv)Les indicateurs liés à l'appréciation des services communaux.

II.2.2. La méthodologie utilisée pour atteindre les objectifs

Il a commencé par la réunion de lancement avec les Organisations de la Société Civile en charge de l'exécution de la mission dont les points inscrit à l'ordre du jour étaient :

- ✓ La présentation de l'objet de la rencontre et du Scorecard ;
- ✓ Les échanges ;
- ✓ La formulation et négociation des engagements des parties-prenantes.

Les directives de cette rencontre ont permis à SYDEL en collaboration avec les autres partenaires de mise œuvre de planifier leurs activités selon la méthodologie suivante :

- ✓ Mobilisation des équipes pour la collecte des données ;
- ✓ Séminaire de formation des enquêteurs et superviseurs communaux ;
- ✓ Déploiement des enquêteurs retenus sur le terrain ;
- ✓ Collecte des données dans les ménages ;
- ✓ Analyse des données ;
- ✓ Rédaction des rapports ;
- ✓ Organisation des ateliers de restitution des résultats et amorce du plaidoyer.

II.3. La méthodologie de tirage de l'échantillon et de collecte des données ;

Les principales caractéristiques du plan de sondage sont décrites dans la présente partie. Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. L'objectif principal du plan de sondage de l'enquête ScoreCard est de produire des estimations statistiquement fiables de la plupart des indicateurs au niveau de la Commune.

Une approche d'échantillonnage en grappes stratifiés, à plusieurs degrés, a été utilisée pour la sélection de l'échantillon de l'enquête.

II.3.1. Plan d'échantillonnage

Il s'agit de décrire le processus qui a permis de choisir les ménages à enquêter.

i) Champ de l'enquête et population cible

La liste des ménages à enquêter a été constituée sur la base de l'échantillon de l'Enquête Complémentaire à la quatrième Enquête Camerounaise aupres des Ménage (EC_ECAM 4) de 2005, complétée par l'EC -ECAM4 réalisée d'octobre 2016 à janvier 2017.

Le champ géographique de cette enquête dans la Commune de Datcheka est l'ensemble des 20 quartiers/villages encore appelés Zones de Dénombrement dans lesquels l'échantillon des

ménages a été prélevé.

(i) *Méthode de sondage et Taille de l'échantillon*

Les Sondages sont stratifiés à deux degrés :

- 1er degré, grappes ou ZD tirées avec une probabilité proportionnelle à la taille.
- 2ème degré, tirage systématique des ménages (en moyenne 17 ménages par ZD).

289 ménages tirés dans 17 Zones de Dénombrement de la Commune de Datcheka

II.3.2. Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Au lieu de tirer directement les unités primaires à partir des zones de dénombrement issues de la cartographie du RGPH de 2005, il a été retenu d'utiliser pour le ScoreCard les mêmes unités primaires de l'enquête EC-ECAM4 dans le but d'éviter de lourds et coûteux travaux de cartographie. Finalement le ScoreCard repose sur un sondage à deux degrés.

Les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P1hi : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h*

P2hi : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h*

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune *h*, *Mi* le nombre de ménages dans la ZD*i*,et *thij* la taille estimée en proportion du segment *j* choisi pour la ZD*i* de la Commune *h.*

On notera que *thij* =1 si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des *thij* est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h* est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h * M_i}{\sum_i M_I} * t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre *bhi* de ménages ont été tirés à partir des *Lhi* ménagesnouvellement dénombrés par l'équipe EC-ECAM4 dans la $i^{ème}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{ème}$ ZD de la Commune h. Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZD *i* de la Commune *h* est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} * P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h* sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} * P_{2hi}}$$

II.3.3. Réalisation proprement dite de l'enquête

Outil de collecte

L'outil principal de collecte est le questionnaire ménage sur l'application ODK COLLECT. Il est composé de cinq sections dont la première porte sur les renseignements généraux, la deuxième sur l'hydraulique, la troisième sur la santé, la quatrième sur l'éducation et la dernière sur les services communaux.

Collecte des données

(i) ***Formation des agents de collecte des données***

La formation des agents enquêteurs de la commune de Datcheka s'est déroulée du 04 au 06/05/2022 ; et a connu la participation de 10 enquêteurs sélectionnés dans la commune de Datcheka. Les chapitres clés de cette formation étaient :

- la présentation de l'enquête ;
- les techniques pour conduire une enquête ;
- le remplissage du questionnaire ménage ;
- la simulation ;
- l'exploitation des fiches cartographiques ;
- le test de sélection.

CHAPITRE 3 : OFFRE PUBLIQUE ET CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE DATCHEKA

La participation citoyenne de l'action publique est un mécanisme que doivent adopter les collectivités territoriales décentralisées dans le processus de l'émergence 2035. Elle participe à la promotion de la gouvernance locale et du développement participative. Le SCORECARD fait suite à plusieurs programmes et plans de développement mis en œuvre par l'Etat pour lutter contre la pauvreté. Après l'élaboration des Plans Communaux de Développement, l'organisation de cette étude résulte de la volonté du gouvernement du Cameroun à travers les Maires à évaluer le niveau de satisfaction des populations pour l'offre des services sociaux de base. Les résultats obtenus permettront de réorienter les actions d'amélioration des conditions de vie des populations.
Ce chapitre présente les répondants par groupe d'âge et par sexe, qui vont se prononcer sur la disponibilité, l'utilisation, les coûts et la qualité des services dans les secteurs de l'hydraulique,de la santé, de l'éducation, des services offerts par l'institution communale. De leurs appréciations dépendront les raisons de leur non satisfaction et leurs attentes prioritaires.

III.1. Présentation de la population enquêtée

Aucune action de développement ne peut être efficiente si elle ne tient pas compte des caractéristiques de la population sur laquelle elle doit être appliquée. Pour avoir la perception des populations de la Commune Datcheka sur l'offre des services sociaux de base, il est nécessaire de constituer un échantillon représentatif de personnes qui vont être enquêtées pour leur compte. Connaître les caractéristiques de sa population permet aux décideurs de développer des politiques de développement communales adaptées à leurs besoins.

III.1.1. Caractéristiques des répondants par groupe d'âge et par sexe

La population enquêtée est constituée de chefs de ménage et des répondants. Les répondants ici sont considérés en dehors des chefs de ménage, de toute autre personne ayant été enquêté à l'absence ou à l'indisponibilité de ceux-ci.

Tableau 3.1 ci-dessous présente la répartition des répondants selon l'âge et selon que l'on se trouve en zone rurale ou en zone urbaine. Il en ressort 2% des répondants ont moins de 20 ans et 98% ont plus de 20 ans. Ceci montre à suffisance la maturité des répondants dans la commune. Il faut aussi noter que le plus grand nombre de répondant ont un âge compris entre 20 et 35 en zone urbaine avec 45% de répondants alors qu'en zone rurale les répondants sont en majorité des personnes ayant un âge compris entre 35 et 50 ans avec un taux de 36%.

Les résultats de cette analyse montrent que les répondants dans la zone rurale sont beaucoup plus

matures que ceux de la zone urbaine. C'est la preuve que les données collectées sont beaucoup plus probantes en zone rurale

Tableau 3.1: Répartition des répondants selon l'âge et la strate de résidence

Groupe d'âges du répondant	Strate de résidence		
	Urbaine	Rurale	Total
Moins de 20 ans	.0	4.3	4.0
[20 - 35[	45.5	32.8	33.8
[35 - 50[	18.2	26.9	26.2
Plus de 50 ans	36.4	36.0	36.0
Total	100.0	100.0	100.0

Tableau 3.1: Répartition des répondants selon la strate de résidence

Groupe d'âges du répondant	Masculin			Féminin		
	Strate de résidence			Strate de résidence		
	Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total
Moins de 20 ans	.0	3.1	2.8	.0	5.7	5.3
[20 - 35[	45.5	35.9	36.6	45.5	29.5	30.8
[35 - 50[	18.2	29.8	28.9	18.2	23.8	23.3
Plus de 50 ans	36.4	31.3	31.7	36.4	41.0	40.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : Enquête CCAP2, commune Datchéka 2022

Pour ce qui est du sexe des répondants, il ressort que lorsqu'on est en zone urbaine, on constate qu'il y a autant de femmes que d'homme présent dans les ménages qui joue le rôle de répondant à tous les niveaux d'âge. Par contre en zone rurale on constate une fine différence. Dans les tranches d'âge de 20 à 35 ans et de 35 à 50 ans, les hommes sont plus répondants dans les ménages que les femmes. C'est à partir de 50ans et pl.us que la tranche des femmes augmente. *Voir Tableau 3.2*

Ce résultat s'explique par le fait que, en zone rurale, la gente masculine à l'âge adulte est considérée comme le représentant de la famille même en l'absence du chef de ménage, il supporte la famille dans les tâches les plus importantes du ménage (les travaux champêtres, la santé et l'éducation etc). Cet aspect trouve son essence mêmes dans la culture Toupouri, l'ethnie la plus représentative à plus de 99%.

III.2. Secteur de l'hydraulique

La Commune de Datchéka dispose de plusieurs ressources en eau. Il existe différents ouvrages hydrauliques notamment les puits avec pompe, les puits à ciel ouvert, les puits protégés, les forages, les sources, les rivières, les bornes fontaines et les adductions d'eau potable.

III.2.1. Disponibilité et utilisation des services de l'hydraulique

Le tableau 3.2 ci-dessous montre que le forage avec pompe à motricité humaine est la principale source d'approvisionnement en eau, selon que l'on se trouve en zone urbaine ou en zone rurale (65.5% de la population dont 90.9% en zone urbaine et 63.2% en zone rurale).

Tableau 3.2: Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

Type de point d'eau		Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Puits à ciel ouvert	Forages avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Borne-fontaine
Strate de résidence	Urbaine	13.6	0	4.5	90.9	4.5	0
	Rurale	34	2.4	21.7	63.2	2.8	4
	Total	32.4	2.2	20.4	65.5	2.9	3.6

Cependant les puits avec pompe à motricité humaine et les puits à ciel ouvert sont plus usités en zones rurale (34% et 21.7% respectivement) qu'en zone urbaine (13.6% et 4.5% respectivement). Cette situation s'explique par le fait qu'en zone rurale en plus de l'utilisation de l'eau pour les besoins de consommation humaine et les travaux ménagers, elle encore plus sollicitée dans l'abreuvage des bétails. Il faut aussi noter que l'utilisation des forages avec pompe électrique est plus accentuée en zones urbaines (4.5% en zone urbaine contre 2.8% en zone rurale) Graphique 3.4. Car elles dépendent de l'électricité dont les zones rurales ne sont pas assez dotées.

Tableau 3.3: types de point d'eau disponibles à Datchéka

Strate de résidence	Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Puits à ciel ouvert	Forages avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Borne-fontaine
Urbaine	13.6	.0	4.5	90.9	4.5	.0
Rurale	34.0	2.4	21.7	63.2	2.8	4.0
Total	32.4	2.2	20.4	65.5	2.9	3.6

Source : Enquête CCAP2, commune Datchéka 2022

Le Tableau 3.4 montre que 97.6% des ménages enquêtés utilise une source publique en zone rurale alors 90.9% en zones urbaine utilise une source publique.

Tableau 3.4: Proportion (%) de ménages utilisant une source d'eau publique

Strate de résidence	Proportion (%) de ménages utilisant une source d'eau publique
Urbaine	90.9
Rurale	97.6
Total	**97.1**

Source : Enquête CCAP2, commune de Datchéka 2022

Ce résultat nous amène à conclure de façon subséquente que la vie en communauté (zone rurale) est beaucoup plus collective contrairement à ce que l'on observe en zone urbaine.

Le tableau 3.4 illustre la situation d'accessibilité et de disponibilité de point d'eau dans la Commune de Datchéka. Cette situation diffère selon la strate de résidence :

En zone urbaine 90.90% des ménages enquêtés déclare que le point d'eau est utilisé tout au long de la journée et 85.80% déclare que le point d'eau est utilisé toute l'année.

En zone rurale 97.20% des ménages enquêtés confirme que le point d'eau est accessible tout au long de la journée et 85.80% estime que ce point d'eau est utilisé toute l'année.

Tableau 3.5: Accessibilité et disponibilité du point d'éau

Strate de résidence	Proportion (%) de ménages ayant déclaré que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année	Proportion (%) de ménages ayant accès au point d'eau utilisé tout au long de la journée
Urbaine	86.4	90.9
Rurale	85.8	97.2
Total	**85.8**	**96.7**

Source : Enquête CCAP2, commune de Datchéka 2022

Il ressort que la non accessibilité et la non utilisation des points d'eau peuvent être dues soit à l'absence ou au manque de promptitude des services de maintenance (hydraulicien, les artisans réparateurs etc.) soit à l'éloignement des points d'eau.

III.2.2. Coût et qualité des services de l'hydraulique

Le coût et la qualité des services de l'hydraulique sont liés à la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES par chaque ménage.

Selon le *Tableau 3.6* ci-dessous, la contribution des ménages pour le fonctionnement du COGES se fait soit par mois soit par ans. La plupart des collectes de fonds des fonds peu importe la strate de

résidence se fait majoritairement par mois (53% pour la zone urbaine et 50% pour la zone rurale). 47% des ménages contribuent par ans en zone urbaine tandis qu'en zone rurale 44% des ménages contribue par an. Il faut noter que pour la plupart des cas ses fonds proviennent des tontines mensuelles et les cassations des caisses annuelles des associations.

Tableau 3.6: Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES

Strate de résidence	Proportion (%) de ménages qui contribue financièrement au fonctionnement du COGES
Urbaine	75.0
Rurale	42.5
Total	**44.9**

Source : Enquête CCAP2, commune de Datchéka 2022

III.2.3. Appréciation des services de l'hydraulique

La Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau est illustrée par le tableau 3.7 ci-dessous. Il ressort que dans la zone rurale 100% des ménages s'estime satisfait sur le fait que le temps mis pour satisfaire leur besoins en approvisionnement est de mois d'un mois tandis qu'en zone urbaine les ménages sont satisfait à 100% sur le temps de satisfaction entre un mois et trois mois. Il faut noter qu'en zone rurale les ménages dépendent presque exclusivement des points d'eau ou forages publics. Ce qui explique leur satisfaction en un temps plus réduit. Par contre dans les zones urbaines certains ménages disposent des points d'eau privés dans leur concession qui permet d'assurer le relais estiment leur satisfaction en temps au-delà d'un mois.

Tableau 3.7:Expression de la satisfaction des ménages en approvisionnement en eau

Strate de résidence	Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau		
		Moins d'un mois	Entre un mois et trois mois	Total
Urbaine	1.0	-	100.0	100.0
Rurale	0.11	100.0	-	100.0
Total	0.17	93.3	6.7	100.0

Source : Enquête CCAP2, commune de Datchéka 2022

III.2.4. Raisons de non satisfaction des populations

Le tableau 3.8 ci-dessous présente l'état de non satisfaction des ménages enquêtés au sein de la commune de Datchéka.

L'insatisfaction des ménages par l'approvisionnement en eau s'explique par plusieurs raisons et ceux selon la strate de résidence. Du graphique 3.8 ci-dessous et du tableau 3.3 ci-dessus il ressort :

- 63.8% des ménages en zone rurale et 33.3% des ménages en zones urbaine se plaignent de l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau potable ;
- 11.1% en zone urbaine et 15.5% en zone rurale des ménages se plaignent de l'éloignement du point d'eau de leur ménage ;
- 11.1% et 19% des ménages en zone urbaine et rurales respectivement se plaignent de mauvaise qualité d'eau (odeur, couleur et goût) ;
- Moins de 1% et 6.3 % des ménages des zones urbaines et zones rurales respectivement décrient la mauvaise gestion du point d'eau ;
- Moins de 1% et 12.6% des ménages en zone urbaine et en zone rurale dénoncent plutôt le défaut ou la lenteur de maintenance en cas de panne ;
- 3.4% des ménages en zone rurale estime que coût de l'approvisionnement en eau est élevé.

Tableau 3.8: Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

Strate de résidence	**Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :**						
	Eloignement du point d'eau	**Mauvaise qualité de l'eau**	**Insuffisance des points d'approvisionnement en eau**	**Mauvaise gestion du point d'eau**	**Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne**	**Coût élevé de l'approvisionnement en eau**	**Autres à préciser**
Urbaine	11.1	11.1	33.3	.0	.0	.0	11.1
Rurale	15.5	19.0	63.8	6.3	12.6	3.4	2.9
Total	15.3	18.6	62.3	6.0	12.0	3.3	3.3

Source : Enquête CCAP2, commune Datchéka 2022

III.2.3. Principales attentes en matière de service de l'hydraulique

Les attentes des populations en matière de service de l'hydraulique sont nombreuses (*voir Graphique 3.8*). Nouspouvons principalement citer :

- Construction des points d'eau supplémentaires : 63.79% en zone rurale et 33.33% en zone urbaine ;
- Remise en service des points d'eau en panne : 12.64% en zone rurale ;
- Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants : 18.97% en zone rurale et 11.11% en zone urbaine.

Graphique 3.2: Principales attentes des ménages du service hydraulique selon la résidence

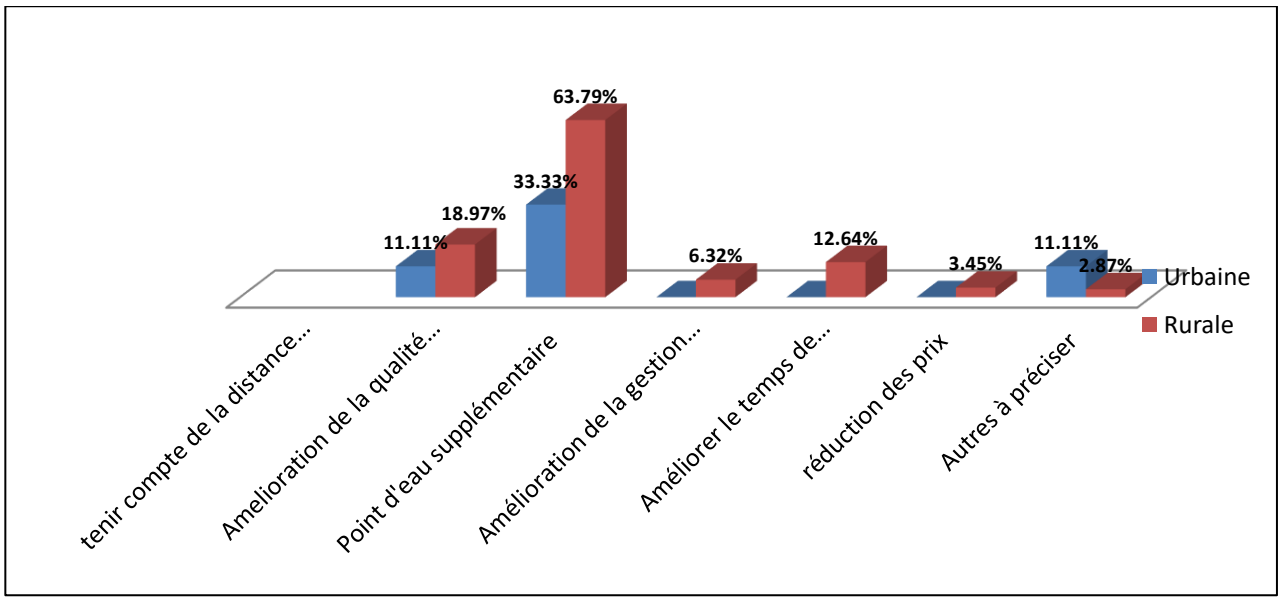

Source : Enquête CCAP2, commune Datchéka 2022

De manière générale les attentes sont plus sollicitées en zone rurale. C'est la preuve que les besoins en service hydraulique sont exprimés dans les zones rurales ou l'accès est difficile.

Le *graphique 3.3* illustre la situation globale des attentes dans la Commune de Datchéka. Il ressort que la construction des points d'eau supplémentaire reste la priorité au sein de la commune de Datchéka (62.3%).

Graphique 3.3: Principales attentes des ménages du service hydraulique de Datchéka

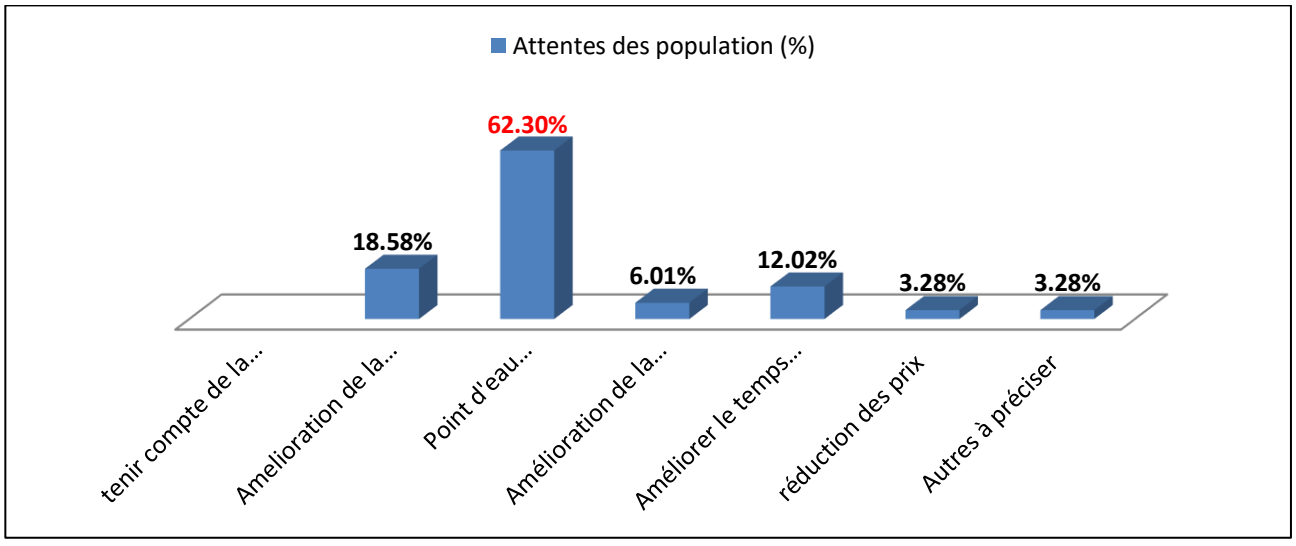

Le tableau 3.9 ci-dessous illustre la volonté de la population à vouloir s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable.

Tableau 3.9: Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers

Milieu de résidence	Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	Donation du site de construction d'un point d'eau	Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	Redynamisation/mise en place du COGES	Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des comptes-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité impactant la qualité de l…
Urbaine	86.4	.0	13.6	9.1	4.5	13.6	4.5	4.5	40.9	45.5
Rurale	60.1	8.3	48.6	6.7	29.2	5.1	7.5	18.2	16.6	19.4
Total	62.2	7.6	45.8	6.9	27.3	5.8	7.3	17.1	18.5	21.5

Source : Enquête CCAP2, commune Datchéka 2022

III.2.4. Synthèse de la perception des services de l'hydraulique et améliorations suggérées

Synthèse de la perception des services de l'hydraulique

Le service de l'hydraulique dans la Commune de Datchéka est marqué par l'existence des différents points d'eau notamment les puits avec pompe à motricité humaine **(29.7%**), les puits avec pompe électrique **(1.9%)** , les forages avec PMH **(63.2%),** les forages électrique (2.6%), les source/**rivière (0.8%)** et les borne fontaine (1.9%). Cette eau est non seulement disponible toute la journée maisaussi toute l'année d'après les ménages enquêtés. Cependant bien qu'il existe des points d'eau disponible toute l'année**, 66.5%** des ménages sont insatisfaits du service de l'hydraulique. Les raisons de cette insatisfaction sont principalement l'insuffisance des points d'approvisionnement en **eau (62.6%),** la mauvaise qualité de **l'eau (53,5%)** et l'éloignement des points **d'eau (48,1%).**

Améliorations suggérées

Il s'agit ici des actions à mettre en œuvre pour améliorer davantage la satisfaction des ménagesen ce qui concerne l'offre publique en eau potable. Ces actions consistent à:

- Construire des points d'eau supplémentaires ;
- Remettre en service les points d'eau en panne ;
- Former les populations sur le traitement de l'eau pour la rendre potable.

III.3. Secteur de la santé

La couverture sanitaire dans la Commune de Datchéka est marquée par la présence de (03) centres de santé intégrés publics.

III.3.1. Disponibilité et utilisation des services de santé

Le service de santé dans la Commune de Datchéka est principalement assuré par les formations sanitaires publiques. L'enquête révèle que les formations sanitaires les plus proches des ménages enquêtés sont les centres de santé intégrés publics. Il ressort du Tableau 3.10 que 80% des ménages enquêtés estime que la principale formation sanitaire publique fréquentée est éloignée. Cet avis autant partagé en zone rurale (78.7%) qu'en zone urbaine (95.50%).

Tableau 3.10: Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Oui	Non	Total
Urbaine	95.5	4.5	100.0
Rurale	78.7	21.3	100.0
Total	**80.0**	**20.0**	**100.0**

Source : Enquête CCAP2, commune Datchéka 2022

Pour ce qui est du temps moyen pour atteindre la formation sanitaire la plus proche, on enregistre 91min en moyenne pour atteindre la formation sanitaire lorsque l'on part d'une zone rurale et 36 minutes partant de la zone urbaine. Le temps moyen pour atteindre la formation sanitaire est de 87 minutes pour ménages enquêtés.

Graphique 3.4: Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

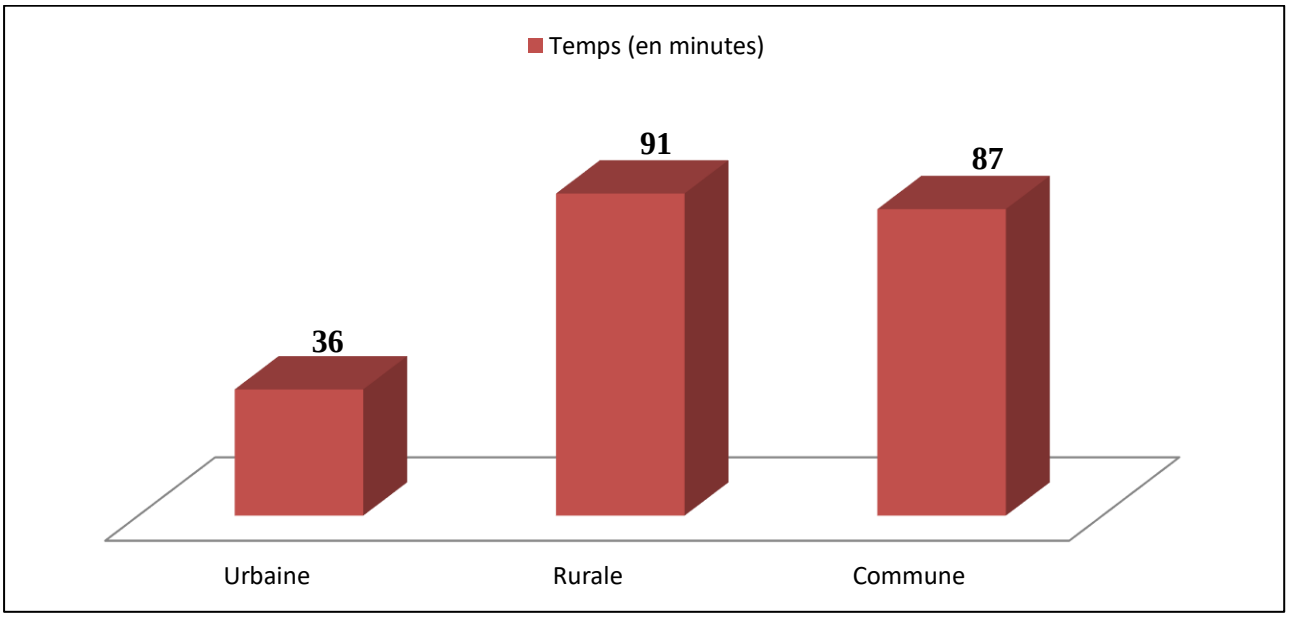

Source : Enquête CCAP2, commune Datchéka 2022

En cas de problème de santé, les populations des zones rurales préfère fréquenter les CSI/CS (84.19%) et ceux vivant dans les zones urbaine préfère les Hôpitaux de district (59.09%)

Graphique 3.5: Préférence des ménages en cas de problème de santé

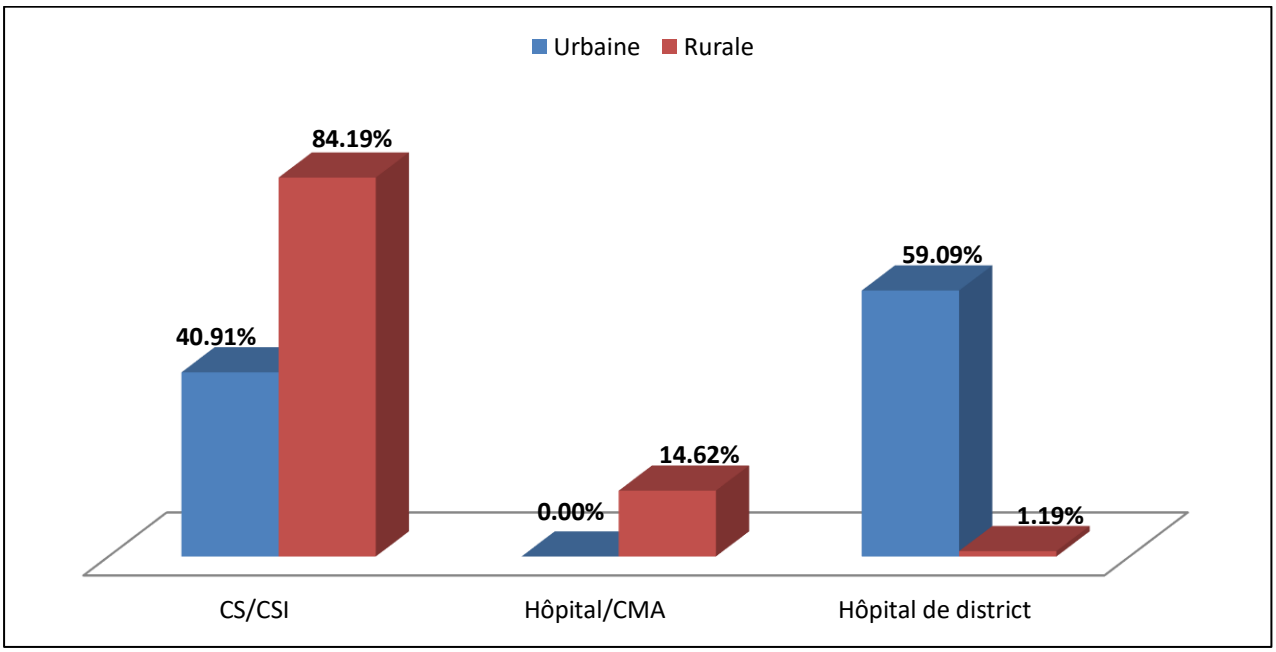

Source : Enquête CCAP2, commune Datchéka 2022

Le tableau 3.11 ci-dessous présente l'état de répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge. Il ressort les ménages optent plus pour les FOSA publique que privé laïc autant en zone urbaine (100%) qu'en zone rurale (99.2%).

Tableau 3.11: Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

Milieu de résidence		Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge		
		Publique	Privé Laïc	Total
Strate de résidence	Urbaine	100.0	0	100.0
	Rurale	99.2	0.8	100.0
	Total	99.3	0.7	100.0

Source : Enquête CCAP2, commune Datchéka 2022

Tous les ménages enquêtés en zone urbaine déclarent que les formations sanitaires disposent de personnel soignant ; 96.46% des ménages confirme la disponibilité du petit matériel dans les FOSA ; 68.18% ont affirmé que les FOSA disposent des médicaments de soins. *(Tableau 3.12)*

Par ailleurs en zone rurale la réalité diffère. 51.4% des ménages affirme que les FOSA disposent des personnels soignants et que les problèmes sont résolus ; 37.8% confirme que les FOSA disposent du petit matériel de soins et 35.18% pense que les formations sanitaires disposent des médicaments de soins dans leur pharmacie.

Tableau 3.12: Caractéristiques des formations sanitaires visitées

Strate de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles	Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Urbaine	68.2	100.0
Rurale	35.2	51.4
Total	**37.8**	**55.3**

Source : Enquête CCAP2, commune Datchéka 2022

III.3.2. Coût et qualité des services sanitaires

Dans la Commune de Datchéka les ménages déclarent payés les frais de consultation, ces frais diffèrent d'une formation sanitaire à une autre. Ils s'élèvent en moyenne à 1623 FCFA au sein de la Commune. Dont 505FCFA en moyenne en zone rurale et 1721 en moyenne en zone urbaine. *(voir graphique 3.9)*

Graphique 3.6: Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

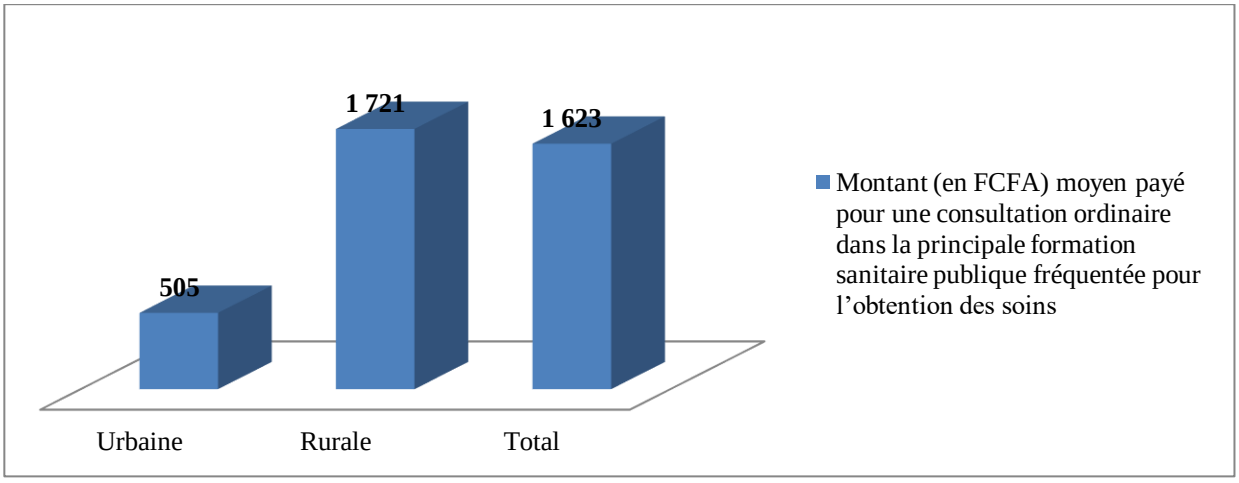

Source : Enquête CCAP2, commune Datchéka 2022

Globalement, 29.82% des ménages enquêtés trouvent que le montant payé pour une consultation ordinaire dans les formations sanitaires est élevé. Les avis sont partagés selon la strate de résidence. En zone urbaine 9.09% seulement sont d'avis sur le fait que ce taux est élevé, alors qu'en rurale on enregistre jusqu'à 31.62% des ménages. Ceci se justifie le plus souvent par le faible taux de revenue des ménages en zone rurales.

Graphique 3.7: Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

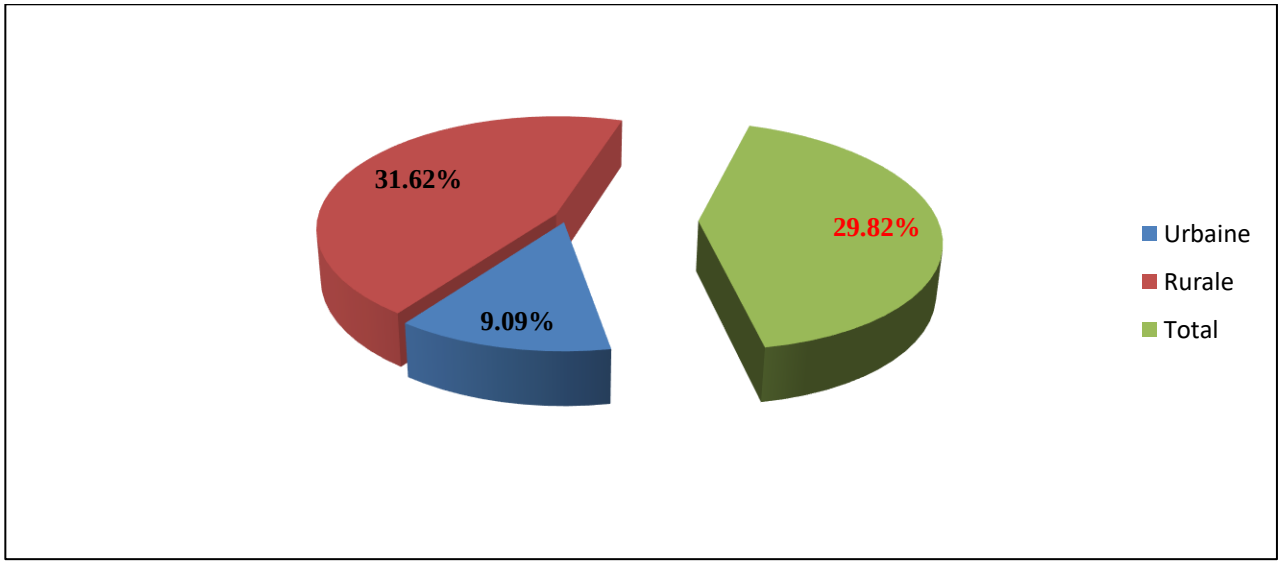

Source : Enquête CCAP2, commune Datchéka 2022

Pour ce qui est de l'accueil des personnels soignants dans les formations sanitaires principalement fréquenté dans la Commune de Datchéka, le service est plus apprécié par les ménages enquêtés en zone urbaine (86.36% estime que l'accueil est bon) par rapport à ceux de la zone rurale (44.66% taux en dessous de la moyenne estime que l'accueil est bon). *Tableau 3.13*

Tableau 3.13: Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.

Strate de résidence	Bon	Passable	Mauvais	Total
Urbaine	86.4	4.5	9.1	100.0
Rurale	44.7	49.0	6.3	100.0
Total	**48.0**	**45.5**	**6.5**	**100.0**

Source : Enquête CCAP2, commune Datchéka 2022

III.3.3. Appréciation des services de santé

Il ressort du tableau 3.12 que 37.82% des ménages enquêtés déclarent que la plupart des problèmes de santé du village sont résolus, ce taux est de 68.18% en zone urbaine et 35.18% en

zone rurale. On constate une fois de plus l'insatisfaction des ménages en zone rurale.

Graphique 3.8: Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles

Strate de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles	Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Urbaine	68.2	100.0
Rurale	35.2	51.4
Total	**37.8**	**55.3**

Source : Enquête CCAP2, commune Datchéka 2022

Les ménages enquêtés en zone urbaine déclarent à 100% que la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins. Cependant ce taux reste un peu au-dessous de la moyenne Communale (55.30%) dans la zone rurale où 51.4% estime que les problèmes de santé sont résolus dans les formations sanitaires fréquentées pour les soins. Tableau 3.12

II.3.4. Non satisfaction des populations

18.20% des ménages est insatisfait des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins dont 9.09% en zone urbaine et 19.00% en zone rurale voir Tableau 3.14

Tableau 3.14; Proportion (%) des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Strate de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Urbaine	9.1
Rurale	19.0
Total	**18.2**

Source : Enquête CCAP2, commune Datchéka 2022

III.3.5. Raisons de non satisfaction des populations

Les raisons pour lesquelles 18.18% des ménages déclarent ne pas être satisfaits en matière de service de santé dans la Commune sont (*tableau :3.15)* :

- Éloignement des formations sanitaires : 50% en zone urbaine et 77% en zone rurale ;
- Insuffisance des médicaments 17% seulement en zone rurale ;
- Coût élevé de l'accès aux soins de santé 100% en zone urbaine et 17% en zone rurale ;

- Mauvaise qualité des services offerts 50% en zone urbaine et 13% en zone rurale ;
- Autre manquement liés au personnel de la formation sanitaire (10%).

Tableau 3.15: Raisons de non satisfaction des populations

Strate de résidence	Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Absentéisme du personnel	Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire	Monnayage des soins	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité des équipements	Insufisance des équipements	Coût élevé de l'accès aux soins de santé	Autres (à préciser)
Urbaine	50.0	50.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0	100.0	.0
Rurale	77.1	12.5	.0	4.2	2.1	16.7	2.1	6.3	16.7	10.4
Total	**76.0**	**14.0**	**.0**	**4.0**	**2.0**	**16.0**	**2.0**	**6.0**	**20.0**	**10.0**

Source : Enquête CCAP2, commune Datchéka 2022

III.3.5. Principales attentes en matière de service de santé

tableau 3.16 montre que les attentes des ménages sont légions en matière de service de santé. Nous pouvons principalement citer :

- Amélioration de l'approvisionnement des pharmacies en médicaments (17%) ;
- Affectation d'un personnel supplémentaire (4%) zone rurale ;
- Équipement des formations sanitaires (37,3%) ;
- Vulgarisation des formations sanitaires 50% zone rurale et 77% zone rurale.
- Amélioration de la qualité des équipements 2% en zone rurale.

Tableau 3.16: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Strate de résidence	Formations sanitaires supplémentaires		Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA						Réduction du coût d'accès aux soins de santé	
	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	Quelle sont les actions dans lesquelles votre ménage est prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la q… :: Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	Quelle sont les actions dans lesquelles votre ménage est prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la q… :: Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	L'accueil et la prise en charge des patients	La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités
Urbaine	50.0	40.9	18.2	18.2	.0	.0	9.1	.0	.0	13.6	.0	.0
Rurale	27.3	56.1	50.6	24.5	20.9	10.3	17.0	20.6	7.1	19.4	.8	.8

Source : Enquête CCAP2, commune Datchéka 2022

III.3.5. Synthèse de la perception des services de santé et améliorations suggérées

Synthèse de la perception des services de santé

Le service de santé dans la Commune de Datchéka est caractérisé par la capacité de résolution dela plupart des problèmes de santé des ménages. De même, la qualité des formations sanitaires sont appréciables (présence du personnel au poste, présence du petit matériel, présence des lits d'hospitalisation et des pharmacies). Cependant, l'éloignement, la pénurie des médicaments, l'insuffisance du personnel et le coût élevé des soins sont des causes d'insatisfaction des ménages, eu égard à la qualité du service de santé dans cette Commune.

Améliorations suggérées

Il s'agit ici, selon les ménages rencontrés, des actions à mettre en œuvre pour améliorer davantage leur niveau de satisfaction en ce qui concerne l'offre publique du service de santé. Ces actions consistent à:

- Faire un plaidoyer pour l'affectation du personnel soignant dans les formations sanitaires ;
- Faire un plaidoyer pour la construction d'autres formations sanitaires ;
- Approvisionner les formations sanitaires en médicaments essentiels et assurer unebonne gestion des stocks ;
- Réduire le coût d'accès aux soins de santé ;
- Renforcer le plateau technique du CMA de Datchéka.

III.4. Secteur de l'éducation

La Commune de Datchéka est couverte par tous les cycles d'enseignement. Dans l'enseignement secondaire, on retrouve quatre (04) lycées d'enseignement général, deux (02) Collèges d'Enseignement Secondaire (CES) et un (01) Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial (CETIC). En outre, dans l'éducation de base on a des écoles maternelles et des écoles primaires. Les établissements d'enseignement fréquenté dans la Commune selon les informations collectées auprès des ménages sont d'ordre publique (96.97% en zone urbaine et 97.71% zone rurale), privé laïc (0.38%), privé confessionnel (3.03% en zone urbaine et 1.90% zone rurale). *Tableau 3.17*

Tableau 3.17: Proportion (%) de l'ordre d'enseignement fréquente dans la Commune

Strate de résidence	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total
Urbaine	96.97	0.0	3.0	100.0
Rurale	97.7	0.38	1.9	100.0
Total	97.7	0.38	2.0	100.0

Source : Enquête CCAP2, commune Datchéka 2022

III.4.1. Disponibilité et utilisation des services de l'éducation par cycle

De manière générale, le Tableau 3.18 illustre la répartition en proportion des ménages déclarant l'existence au moins d'un établissement public dans un des cycles d'enseignement (maternel, primaire ou secondaire). Il ressort 32.82% niveau commune déclare l'existence d'un établissement dans leur village. Ce pourcentage est plus élevé en zone rurale dans tous les cycles d'enseignement :

Cycle maternel : 24.90% contre 18.18% en zone urbaine ;

Cycle primaire : 64.43% contre 59.09% en zone urbaine ;

Cycle secondaire : 43.08% contre 27.27% en zone urbaine ;

Cycle professionnel : 1.19% contre 0.00% en zone urbaine.

Il faut noter que le cycle primaire est le plus rependu dans la Commune selon la déclaration des ménages 64.00%

Tableau 3.18: Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence

Strate de résidence	Maternel		Primaire				Secondaire 1er cycle		Secondaire 2ème cycle		Autre	
	Public	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total	Public	Total	Public	Total	Public	Total
Urbaine	.0	.0	96.0	0.0	4.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	.0	.0
Rurale	100.0	100.0	96.5	0.6	2.9	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Total	100.0	100.0	96.5	0.5	3.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : Enquête CCAP2, commune Datchéka 2022

Le tableau 3.19 ci-dessous montre que la majorité des cycles ou des établissements sont près des ménage (globalement 90.30% des ménages déclare la proximité des cycles des ménages)

Tableau 3.19: Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage	**existence d'un établissement scolaire public**			**Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier**		
	Urbaine	Rurale	Total	Oui	Non	Total
Maternel	18.2	24.9	24.4	89.6	10.4	100.0
Primaire	59.1	64.4	64.0	93.8	6.3	100.0
Secondaire	27.3	43.1	41.8	86.1	13.9	100.0
Formation professionnelle	.0	1.2	1.1	66.7	33.3	100.0
Total	**26.1**	**33.4**	**32.8**	**90.3**	**9.7**	**100.0**

Source : Enquête CCAP2, commune Datchéka 2022

La distance moyenne parcouru pour se rendre à l'école varie selon qu'on soit en zone urbaine ou en zone rurale et aussi en fonction du cycle (tableau 3.20) dans le primaire la distance moyenne

parcourue est 479.59m en zone urbaine et 4413.24m en zone urbaine. Au secondaire 772.73m en zone urbaine et 2980.85m en zone rurale.

Le temps moyen maximal pour atteindre l'école est 35.04 minute

Tableau 3.20: Distance moyenne(en mètre) parcourue pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible	Strate de résidence					
	Urbaine		Rurale		Total	
	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
Maternel	.0	.0	11.8	.3	10.8	.2
Primaire	479.6	9.9	4413.2	18.6	4098.5	17.9
Secondaire	772.7	13.2	2980.9	35.0	2804.2	33.3
Formation professionnelle	.0	.0	.0	.0	.0	.0
Total	**313.1**	**5.8**	**1851.5**	**13.5**	**1728.4**	**12.9**

Source : Enquête CCAP2, commune Datchéka 2022

En dehors des cycles maternels et professionnels dont la proportion est presque inexistante, les cycles primaires et secondaires présente les même caractéristiques selon qu'on soit en zone urbaine ou rurale, la différence se trouve forcement dans le nombre :

- Existence d'un cycle complet ;
- Disponibilité d'une salle par niveau ;
- Disponibilité des bancs pour faire assoir les enfants ;
- Effectivité de la distribution des livres scolaires.

Tableau 3.21: Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

Cycle disponible	Strate de résidence											
	Urbaine				Rurale				Total			
	A un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	A un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	A un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires
Maternel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4	0.4	2.4	0.4	0.4	0.4	2.2	0.4
Primaire	54.5	54.5	54.5	4.5	50.6	51.4	49.0	19.0	50.9	51.6	49.5	17.8
Secondaire	22.7	22.7	22.7	.0	28.1	28.1	31.2	.0	27.6	27.6	30.5	.0
Formation professionnelle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total	19.3	19.3	19.3	1.1	19.8	20.0	20.7	4.8	19.7	19.9	20.5	4.5

Source : Enquête CCAP2, commune Datchéka 2022

D'après le tableau 3.22 ci-dessous dans le cycle maternel on enregistre en moyen 42 élèves par salle, dans le primaire 51 élèves par salle et secondaire 59 élève par salle. Pour le cycle professionnel les ménages ne sont pas prononcés sur le sujet.

Tableau 3.22: Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement

Cycle disponible	Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe			
		Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
Maternel	42.3	100.0	.0	.0	100.0
Primaire	51.0	76.4	22.9	.7	100.0
Secondaire	59.4	87.4	12.6	.0	100.0
Total	**53.8**	**81.1**	**18.5**	**0.4**	**100.0**

Source : Enquête CCAP2, commune Datchéka 2022

III.4.2. Coût et qualité des services de l'éducation par cycle

Le pourcentage de non-participation des ménages aux réunions de l'APEE est très faible dans le cycle primaire et secondaire (4.73%) selon le graphique 3.30 ; ce taux est encore plus faible dans le cycle maternelle (0.36%).

Ce résultat montre à suffisance que les ménages sont impliqués dans l'encadrement de leur progéniture au sein des écoles.

Tableau 3.23:Proportion (%) de ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE

Cycle disponible	Proportion (%) de ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE
Maternel	0.4
Primaire	4.7
Secondaire	4.7
Total	**2.5**

Source : Enquête CCAP2, commune Datchéka 2022

Le montant d'inscription d'inscription ou de frais d'APEE varie en fonction du cycle. (*Voir tableau)*

- Dans le cycle maternel, les frais d'APEE s'élève en moyen à 5214.29 FCFA et l'inscription coûte en moyenne 500Fcfa ;
- Au primaire l'APEE coûte en moyenne 1411.81Fcfa, l'inscription est de 493.75Fcfa en moyenne, les autres frais sont insignifiants
- Au secondaire l'APEE coute 9731.03Fcfa en moyenne, 7055.17 FCFA représente les frais d'inscription. A cela s'ajoute d'autre frais qui s'élève à 860.92Fcfa en moyenne.

Tableau 3.24: Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

	Dépense moyenne (FCFA)			Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé			Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation
Cycle disponible	Quel est le Montant de l'inscription	Quel est le Montant de l'APEE	Quel est le Montant total des autres frais	Elevé	Raisonnable	Faible	
Maternel	500.0	5214.3	0.0	.0	85.7	14.3	.4
Primaire	493.8	1411.8	38.2	16.0	83.3	.7	5.8
Secondaire	7055.2	9731.0	860.9	33.3	66.7	.0	3.6
Formation professionnelle	2892.4	4564.7	337.8	21.8	77.3	.8	2.5

Source : Enquête CCAP2, commune Datchéka 2022

Le graphique 3.32 révèle que ces montants des frais d'écolage sont élevés pour les ménages enquête : 85.71% des ménages pour la maternelle, 83.33% au primaire et 66.67% au secondaire.

Les populations estiment que ces montants devraient être revus à la baisse compte tenu de leur niveau de vie et leur revenu.

III.4.3. Appréciation des services de l'éducation par cycle

Le tableau 3.25 ci-dessous illustre le niveau d'insatisfaction des ménages par rapport aux services d'éducation. Ce pourcentage bien que faible de façon générale, est plus élevé dans le cycle secondaire 6.55% contre 5.82% au cycle primaire.

Tableau 3.25: Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation

Cycle disponible	**Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation**
Maternel	0.0
Primaire	5.8
Secondaire	6.5
Formation professionnelle	0.0
Total	3.1

Source : Enquête CCAP2, commune Datchéka 2022

III.4.4. Raisons de non satisfaction des populations par cycle

Le niveau d'insatisfaction des ménages est faible en ce qui concerne le service de l'éducation en général. Les entretiens avec les ménages font ressortir par ordre d'importance les raisons suivantes :

Cycle primaire

- Mauvais résultats (25%);
- Coût élevé des frais de scolarité (50%);
- Éloignement des établissements scolaires par rapport aux ménages (18.75%).

Cycle secondaire

- Éloignement des établissements scolaires par rapport aux ménages (77.78%);
- Coût élevé des frais de scolarité (38,89%);
- Insuffisance des salles de classe dans les écoles d'enseignement secondaire (5.56%).

Tableau 3.26: Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

Cycle	Eloignement de l'établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité	Ponctualité	Qualité des enseignements	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	Autres (à préciser)
Primaire	18.8	.0	.0	.0	12.5	18.8	6.3	6.3	25.0	50.0	6.3
Secondaire	77.8	5.6	.0	5.6	.0	.0	.0	5.6	5.6	38.9	.0
Total	**50.0**	**2.9**	**.0**	**2.9**	**5.9**	**8.8**	**2.9**	**5.9**	**14.7**	**44.1**	**2.9**

Source : Enquête CCAP2, commune Datchéka 2022

III.4.5. Principales attentes des populations en matière d'éducation

Dans l'ensemble, les besoins des populations de la Commune de Datchéka sont nombreux en matière d'éducation et de formation professionnelle. Sur la base des entretiens réalisés auprès des ménages, il ressort les principales attentes suivantes :

Cycle primaire

- Affecter le personnel en nombre suffisant (6.25%) ;
- Diminuer les coûts relatifs à la scolarisation (50%) ;
- Augmenter le nombre des salles de classe pour couvrir le cycle primaire (32,1%).

Cycle secondaire

- Avoir les établissements scolaires plus proches des ménages (77.78%) ;

- Diminuer les coûts relatifs à la scolarisation (38.89%) ;
- Augmenter le nombre des salles de classe pour couvrir le cycle secondaire (5.56%).

Graphique 3.9: Attentes des populations en matière de service d'éducation

Cycle	Participation aux activités de l'école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indélicats	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Autres (à préciser)
Maternel	1.1	.4	0.0	0.4	1.1	0.0	0.7	0.4	0.0	0.0
Primaire	34.2	3.3	6.2	5.1	16.4	5.8	11.6	4.0	1.1	10.5
Secondaire	20.4	1.8	4.4	4.0	12.0	1.8	3.3	2.9	.4	5.1
Total	**13.9**	**1.4**	**2.6**	**2.4**	**7.4**	**1.9**	**3.9**	**1.8**	**0.4**	**3.9**

Source : Enquête CCAP2, commune Datchéka 2022

III.4.6. Synthèse de la perception des services d'éducation et amélioration suggérées

Synthèse de la perception des services d'éducation

Bien que la Commune de Datchéka présente des critères d'amélioration de la qualité d'éducation entre autre la bonne couverture des établissements d'enseignement maternel et primaire, la régularité des enseignants dans les salles de classe et la réfection des salles de classe par l'APEE. Une proportion non négligeable des ménages disent leur insatisfaction en matière de service d'éducation (maternel, primaire, secondaire et formation professionnelle) dans la Commune de Datchéka. En effet, l'éloignement des établissements scolaires secondaires et des centres de formation professionnelle, le manque du personnel enseignant, des salles de classe et des manuels scolaires sont des freins à l'épanouissement de ce secteur.

Améliorations suggérées

Il s'agit ici des actions à mettre en œuvre pour améliorer davantage la satisfaction des ménagesen ce qui concerne l'offre publique des services d'éducation. Ces actions consistent à:

- Faire un plaidoyer pour l'affectation du personnel enseignant ;
- Construire de nouvelles salles de classe dans tous les cycles d'enseignement ;
- Améliorer la couverture des établissements d'enseignement secondaire et professionnel ;
- Faire des campagnes de vente promotionnelle des manuels scolaires ;
- Renforcer les établissements scolaires en équipement et en matériels pédagogiques.

III.5. SERVICES OFFERTS DANS L'INSTITUTION COMMUNALE

L'institution communale rend de nombreux services à la population. L'on peut citer entre autre l'établissement des actes de naissance, des actes des décès, des actes de mariage, la certification des documents, des plans de localisation, etc.

III.5.1. Disponibilité et utilisation des services dans l'institution communale

Le tableau 3.27 ci-dessous montre que les services dans l'institution communale les plus sollicités au cours des douze derniers mois sont les actes de naissance (11.64%), la légalisation des document (2.91%), l'éclairage publique (2.55%) d'après les ménages enquêtés. Par contre la proportion de ceux qui ont sollicité des actes de mariage est de 0.73%.

Tableau 3.27: Proportion de ménages ayant demandé le service pendant les 12 derniers mois

Service communal	Proportion de ménages ayant demandé le service pendant les 12 derniers mois	Proportion de ménages estimant que l'accueil pour le service a été bon
Acte de naissance	11.6	9.1
Acte de décès	0.4	0.4
Acte de mariage	0.7	0.7
Légalisation des documents officiels	2.91	2.91
Délivrance des documents d'Urbanisme	0.0	0.0
Aménagement des voiries	0.4	0.4
Gestion des déchets /assainissement	0.0	0.0
Hygiène et salubrité	0.0	0.0
Aménagement des espaces verts et de loisir	0.4	0.4
Transport public	0.4	0.4
Eclairage public	2.5	2.2
Aménagement des aires de jeux	0.4	0.4
Certificat de domicile	0.7	0.7
Validation des plans de localisation	0.0	0.0
Authentification des documents	1.8	1.5
Informations	1.5	1.1
Autres	1.5	1.5

Source : Enquête CCAP2, commune Datchéka 2022

S'agissant de l'accueil réservé aux ménages ayant sollicités l'établissement des actes de naissance au cours des 12 derniers mois, 31,25% déclarent que celui-ci a été bon et immédiat. Parmi les ménages qui ont demandé l'établissement des actes de naissance, 43,75% déclarent les avoir obtenus en un mois au plus, tandis que 9.38% les ont obtenus en plus d'un jour. (Voir tableau 3.28).

Par ailleurs, 62,50% des ménages qui ont fait certifier les documents à l'institution communale au cours des 12 derniers mois affirment que l'accueil est bon. Parmi ces ménages, 65,2% l'ontfait en une heure au plus et 12.50% disent qu'ils ont retirés les documents certifiés en 'un jour (Voir tableau 3.28).

Tableau 3.28: Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

Service communal	Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ?							
	En cours	Minute	Heure	Jour	Semaine	Mois	Année	Total
Acte de naissance	31.3	3.1	.0	12.5	9.4	43.8	.0	100.0
Acte de décès	.0	.0	.0	100.0	.0	.0	.0	100.0
Acte de mariage	.0	.0	.0	50.0	50.0	.0	.0	100.0
Légalisation des documents officiels	.0	25.0	62.5	12.5	.0	.0	.0	100.0
Aménagement des voiries	100.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0	100.0
Aménagement des espaces verts et de loisir	100.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0	100.0
Transport public	.0	100.0	.0	.0	.0	.0	.0	100.0
Eclairage public	71.4	.0	.0	.0	.0	14.3	14.3	100.0
Aménagement des aires de jeux	100.0	.0	.0	.0	.0	.0	.0	100.0
Certificat de domicile	50.0	.0	.0	.0	50.0	.0	.0	100.0
Authentification des documents	20.0	20.0	40.0	20.0	.0	.0	.0	100.0
Informations	.0	50.0	.0	.0	.0	25.0	25.0	100.0
Autres	25.0	25.0	.0	25.0	.0	.0	25.0	100.0

Source : Enquête CCAP2, commune Datchéka 2022

III.5.2. Coût et qualité des services dans l'institution communale

D'après le tableau 3.29 ci-dessous, 46.88% des ménages trouvent long ou très long le temps mis pour l'établissement des actes de naissance. Par ailleurs 18.75% des ménages ayant demandél'établissement des actes de naissance ont déclaré payer un pourboire pour l'obtenir.

Tableau 3.29: Proportion des ménages ayant payé un pourboire et durée d'obtention d'un service communal

Service communal	Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
Acte de naissance	18.8
Acte de décès	.0
Acte de mariage	.0
Légalisation des documents officiels	12.5
Aménagement des voiries	.0
Aménagement des espaces verts et de loisir	.0
Transport public	.0

Eclairage public	.0
Aménagement des aires de jeux	.0
Certificat de domicile	.0
Authentification des documents	.0
Informations	.0
Autres	.0

Source : Enquête CCAP2, commune Datchéka 2022

Parmi les ménages trouvant le temps long ou très long pour l'établissement des actes de naissance au cours des 12 derniers mois, 45.00% déclarent que l'indisponibilité/absence du personnel en charge de l'établissement des actes de naissance tout comme la mauvaise gestion (12.73%) sont les principales causes d'attente pour l'obtention de ce service communal.

Tableau 3.30: Proportion (%) des ménages selon la cause de lenteur pour rendre le service communal

Service communal	Cause du temps long ou très long pour rendre service					
	Personnel indisponible/absent	Absence de matériel de travail	Mauvaise organisation des services	Refus de Corrompre	Autres (à préciser)	Total
Acte de naissance	20.0	6.7	40.0	26.7	6.7	100.0
Acte de décès	.0	.0	100.0	.0	.0	100.0
Acte de mariage	100.0	.0	.0	.0	.0	100.0
Légalisation des documents officiels	100.0	.0	.0	.0	.0	100.0
Aménagement des espaces verts et de loisir	.0	.0	.0	.0	100.0	100.0
Eclairage public	25.0	.0	.0	.0	75.0	100.0
Aménagement des aires de jeux	.0	.0	.0	.0	100.0	100.0
Certificat de domicile	100.0	.0	.0	.0	.0	100.0
Authentification des documents	100.0	.0	.0	.0	.0	100.0
Informations	50.0	.0	.0	.0	50.0	100.0
Autres	.0	.0	.0	.0	100.0	100.0

Source : Enquête CCAP2, commune Datchéka 2022

L'enquête révèle que 20.95% ménages en zone rurale et 22.73% déclarent avoir été impliqué dans la budgétisation des actions de développement. En outre, 514% des ménages des zone rurale disent être impliqués dans les actions de développement et 4.55% disent que la commune a assurer une communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière (tableau3.31).

Tableau 3.31: Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

Service communal		Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière	Communication sur le budget annuel	Communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière	Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement
Strate de résidence	Urbaine	4.5	0.0	0.0	0.0	22.7
	Rurale	0.4	1.2	.0	5.1	20.9
	Total	0.7	1.1	.0	4.7	21.1

Source : Enquête CCAP2, commune Datchéka 2022

III.5.2. Appréciation des services dans l'institution communale

D'après le tableau3.32 ci-dessous 58.55% des ménages enquêtés déclare leur insatisfaction par rapport aux services rendu par l'institution Communale. Ce pourcentage est pratiquement la même en zone rurale (58.50%) et en zone rurale (59.09%)

Tableau 3.32:Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux

Service communal		Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux
Strate de résidence	Urbaine	59.1
	Rurale	58.55
	Total	58.5

Source : Enquête CCAP2, commune Datchéka 2022

III.5.3. Raisons de non satisfaction des populations

Les raisons évoquées par les ménages déclarant leur insatisfaction par rapport aux services de l'institution communale de Datchéka sont les suivantes :

- Méconnaissance des actions communales :53.38% en zone rurale ;
- Non implication des populations dans la gestion communale (100% en zone urbaine et 78.38% en zone rurale) ;
- Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers (16.89% seulement en zone rurale) ;
- Indisponibilité de l'exécutif communal (2.03%) ;
- Corruption (7.69% en zone urbaine et 8.11 en zone rurale)

Tableau 3.33: Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Strate de résidence	**Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers**	**Non information des populations de la gestion communale**	**Absentéisme du personnel**	**Corruption**	**Mauvais accueil**	**Manque de professionnalisme**	**Méconnaissance des actions menées par la commune**	**Manque de confiance envers l'exécutif municipal**	**Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)**	**Autre**
Urbaine	.0	100.0	.0	7.7	.0	7.7	.0	.0	.0	7.7
Rurale	16.9	78.4	2.0	8.1	6.8	.0	53.4	1.4	2.0	.7
Total	15.5	80.1	1.9	8.1	6.2	.6	49.1	1.2	1.9	1.2

Source : Enquête CCAP2, commune Datchéka 2022

III.5.4. Principales attentes en matière de services dans l'institution communale

Ainsi que l'on vient de le constater ci avant, une proportion importante des ménages de la Commune de Datchéka déclarent ne pas être satisfaite des services communaux. A cet effet, leurs attentes sont nombreuses à savoir :

- Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement (22.73% des ménages en zone urbaine et 20.95% des ménages se sont exprimés sur le sujet) ;
- Accompagnement du village / quartier dans les actions de développement (5.14% des ménage seulement en zone rurale se sont exprimés sur le sujet) ;
- Plus de communication sur le budget annuel (1.19% en zone rurale) ;
- Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière (4.55% en zone urbaine et 0.40% en zone rurale).

Tableau 3.34: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Strate de résidence	Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	Autres
Urbaine	86.4	.0	22.7	.0	.0	.0	13.6	.0	54.5	4.5
Rurale	59.3	4.3	32.4	2.8	1.2	.0	15.0	14.2	30.8	20.2
Total	61.5	4.0	31.6	2.5	1.1	.0	14.9	13.1	32.7	18.9

III.5.5. Synthèse de la perception des services dans l'institution communale et améliorations suggérées

Synthèse de la perception des services dans l'institution Communale

Plus de la moitié des ménages enquêtés sont insatisfaits des services offerts par l'institution communale. Bien que l'accueil des agents communaux soit satisfaisant et que les ménages soient impliqués dans la programmation et budgétisation, ces derniers se plaignent du manque d'information des actions de la Commune, de la non transparence dans la gestion des affaires, de la corruption et de l'indisponibilité/absence du personnel en charge de l'établissement des actes de naissance.

Améliorations suggérées

Pour une satisfaction nette des ménages par l'offre des services de l'institution communale, les actions suivantes doivent être mises en œuvre :

- Développer une bonne stratégie d'information et de communication sur lesservices et les actions de la Commune ;
- Ancrer fondamentalement son action sur le Plan Communal de Développement(PCD) ;
- Faciliter et accélérer les procédures d'obtention des services communaux àl'instar des actes de naissance ;
- Accompagner de plus en plus les ménages dans leur action de développement ;
- Intensifier l'implication des ménages dans la planification des actionscommunales ;
- Lutter contre la corruption dans le service en charge de l'établissement des actesde naissance.

CHAPITRE 4 : PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE DATCHEKA

Le contrôle citoyen tel que nous le percevons au terme de cette étude devrait se traduire par une meilleure implication des populations aux politiques publiques locales. Cette implication se traduit par la participation à la définition et à la mise en œuvre des actions initiées par l'État, notamment au niveau local à leur profit.

Le plan d'action que nous préconisons ici se réfère aux attentes et recommandations formulées par les ménages rencontrés. Il s'agit des actions susceptibles d'être réalisées au niveau local, tant à l'échelle communale qu'au niveau communautaire pour chacun des secteurs concernés.

IV.2- Plan d'action à mettre en œuvre au niveau local

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
Approvisionnement en eau potable										
Améliorer l'accès à l'eau potable dans la Commune de Nyanon	Impliquer les populations dans la gestion des points d'eau	Redynamisation des COGES points d'eau existant	*Responsable secteur eau*	*2022*	*2025*	*Rapport / PV de réunion de redynamisation des COGEs*	*25%*	*100%*	*Commune*	
		Création de nouveau COGES	*Responsable secteur eau*	*2022*	*2025*	*Rapport / PV de réunion de création des COGEs*	*30*	*100*	*Commune*	
		Formation / recyclages des GOGES	*Responsable secteur eau*	*2022*	*2025*	*Rapport / PV de réunion de formation des COGEs*	*10*	*50*	*Commune*	
	Améliorer l'accès à l'eau potable	Organisation de séance de formation de population sur la chaine de l'eau	*Responsable secteur eau*	*2022*	*2025*	*Rapport / PV de formation des populations*	*0*	*30*	*Commune*	
		Organisation des séances de formation des populations sur les techniques de potabilisation de l'eau	*Responsable secteur eau*	*2022*	*2025*	*Rapport / PV de formation des populations*	*0*	*50*	*Commune*	
	Réhabilitation des points d'eau existant	Sensibilisation des populations sur leur importance dans la gestion des points	*Responsable secteur eau*	*2022*	*2025*	*Rapport / PV de réunion de redynamisation des*	*0*	*50*	*Commune*	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		d'eau				*COGEs*				
		Sensibilisation des populations sur l'importance de leur contribution pour les maintenances des points d'eau	*Responsable secteur eau*			*Rapport / PV de formation des populations*	*0*	*50*	*Commune*	
Santé										
Améliorer l'accès aux soins de santé de qualité	Faciliter l'accès aux personnels soignants	Plaidoyer pour l'affectation du personnel soignant dans les formations sanitaires	Représentant chef de district de santé	*2022*	*2025*	Fiche décharge plaidoyer envoyé	/	/	*District de sante*	
		Plaidoyer pour améliorer l'accueil dans les formations sanitaires	Représentant chef de district de santé	*2022*	*2025*	Fiche décharge plaidoyer envoyé	/	/	*District de sante*	
	Impliquer les populations dans la gestion des formations sanitaire	Redynamisation des COSA	Représentant chef de district de santé	*2022*	*2025*	*Rapport / PV de réunion de redynamisation des COSA*	*50*	*100*	*District de sante*	
		Création des FOSA	Représentant chef de district de santé	*2022 à 2025*		*Rapport / PV de réunion de création des COSA*	*03*	*15*	*District de sante*	
		Formation des FOSA	Représentant chef de district de santé	*2022 à 2025*		*Rapport / PV de réunion de formation des COSA*	*0*	*50*	*District de sante*	*District de sante*

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		Sensibilisation des populations sur l'importance de leur implication dans l'accès aux soins de santé de qualité	Représentant chef de district de santé	*2022 à 2025*		*Rapport / PV de réunion de formation des COSA*	*0*	*100%*	*District de sante*	*District de sante*
		Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Représentant chef de district de santé	*2022 à 2025*		Fiche décharge plaidoyer envoyé	*0*	*50*	*District de sante*	
		Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	Représentant chef de district de santé	*2022 à 2025*		Fiche décharge plaidoyer envoyé	*0*	*50*	*District de sante*	
Education										
Augmenter l'offre et la qualité de la formation dans le système éducatif national	Faire un plaidoyer pour l'affectation du personnel enseignant	Rédaction de la lettrede plaidoyer	Commune	*2022 à 2025*		Personnel enseignant affectés	*/*	*/*	Archives Commune	
	Faire un plaidoyer pour la création des établissements maternels, primaires, secondaires et de formation professionnelle	Rédaction de la lettrede plaidoyer	Commune	*2022 à 2025*		Nombre d'établissements scolaires et de formations crées	*/*	*/*	Archives Commune	
	Mettre en place les systèmes de transport des élèves	Dotation des établissements scolaires de	Commune	*2022 à 2025*		Nombre de véhicules de transport dotés	*0*	*2*	Factures d'achat des	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		l'espace urbain communal des véhicules de transport en commun				dans les établissements scolaires			véhicules	
		Recrutement des chauffeurs qualifiés	Commune	*2022 à 2025*		Nombre de chauffeurs recrutés	*0*	*4*	Contrat de travail	
		Cartographie des habitations des élèves	Commune	*2022 à 2025*		Nombre des habitations repérées	*0*	*100%*	Carte des habitations des élèves	
	Augmenter le nombre des salles de classe pour couvrir les cycles complets dans tousles ordres d'enseignement ;	Identification desbesoins	Commune	*2022 à 2025*		Coût de transport évalué			Business plan	
		Rédaction du dossierd'appel d'offre et sélectionner des prestataires	Commune	*2022 à 2025*		Nombre de salles de classe à construire	*0*	*10*	Rapport étude de faisabilité	
		Mise en place des comités citoyens de suivi (CCS)	Maitre d'ouvrage ou Commune	*2022 à 2025*		Nombre de prestataires sélectionnés	*0*	*10*	Procès-verbal passation du marché	
		Vérification et validation de la qualité technique des salles declasse construites	Communauté	*2022 à 2025*		Nombre de comités citoyens de suivi mis en place	*0*	*10*	Procès-verbal d'installation du comité	
			Commission de réception	*2022 à 2025*		Nombre de salles de classe construites en bon	*5*	*10*	Rapport de suivi et Procès-	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
			et CCS			état			verbal	
Fourniture des services communaux										
Améliorer les conditions de vie des populations résidant dans le territoire Communal	Élaborer et mettreen œuvre un plan de communicationau niveau communal en direction des citoyens	Organisation des campagnes de vulgarisation des informations relativesaux services communaux	Comité de pilotage	*2022 à 2025*		Nombre de campagnes de vulgarisation organisées	*0*	*6*	Rapport d'activité de la Commune/ Comité de pilotage	
		Conception des affiches et les afficher dans tout le territoire Communal	Comité de pilotage	*2022 à 2025*		Nombre d'affiches conçues et affichées	*0*	*17*	Rapport d'activité de la Commune	
	Créer et animer une radio communautaire/co mmunale	Rédaction d'une lettrede plaidoyer pour la création d'une radio communautaire	Comité de pilotage	*2022 à 2025*		01 radio communautaire créée	/	/	Rapport des activités Comité de pilotage	
		Construction et équipement de la radio communautaire	Comité de pilotage/Com mune	*2022 à 2025*		01 radio communautaire construite et équipée	/	/	Fréquence de la radio	
		Diffusion des émissions de vulgarisation des informations et d'actions de la Commune en langue locale	Commune	*2022 à 2025*		Nombre d'émissions diffusées	/	/	Fréquence de la radio	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
	Systématiser les réunions de concertation et de restitution entre les Conseillers municipaux et leur base avant et aprèsles sessions de conseil municipal	Organisation des réunions de concertation entre lesconseillers municipaux et la baseavant la session du conseil municipal	Comité de pilotage/ Communauté	*2022 à 2025*		Nombre de réunions de concertation organisées	/	/	Procès-verbal de la réunion	
		Organisation des réunions de restitutionentre les conseillers municipaux et la base après la session du conseil municipal	Comité de pilotage/ Communauté	*2022 à 2025*		Nombre de réunions de restitution organisées	/	/	Procès-verbal de la réunion	
	Ancrer fondamentalement l'action de la Commune sur le Plan Communal de Développement (PCD)	Choix de tous les projets à financer dansle PCD en fonction dela priorité des populations	Commune	*2022 à 2025*		Nombres de projets choisis dans le PCD	*0*	*10*	PCD/BIP	
	Instaurer un espace de réception et d'écoute du grand public par l'Exécutif municipal	Organisation d'uneséance de dialogue citoyen entre l'Exécutif et les citoyens	Commune/ Communauté	*2022 à 2025*		Nombre de séances organisées	*0*	*3*	Rapports des séances	
	Faciliter et accélérer les			*2022 à 2025*			/	/		

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
	procédures d'obtention des services communaux à l'instar des actes de naissance et définir les délais de délivrance des différents actes ou services	Fourniture du matérielde travail aux services concernés	Commune			Le matériel de travail est disponible			Rapport d'activité de la Commune	

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

La décentralisation dont l'implémentation s'intensifie progressivement est lemoyen le plus sûre pour le peuple, de participer aux actions gouvernementale du moins sur le plan local. Le Scorecard est l'outil essentiel pour l'accompagnement des Commune à l'implication des citoyens dans l'action publique et le cercle de prise de décision. Les résultats issus de l'analyse des données de l'enquête effectuée auprès des ménages du territoire communal révèlent un faible niveau de satisfaction des citoyens quant aux services publics fondamentaux d'accès à l'eau potable, à l'éducation, à la santé et aux services communaux de base. Il ressort de nos analyses les recommandations suivantes, qui traitent concomitamment de l'amélioration de la qualité des services publics sus-évoqués et du contrôle citoyen de l'action de la Commune en terme de participation à la décision et d'accès à l'information. Ces recommandations s'appliquent à la fois aux pouvoirs publiques au premier rang desquels les autorités municipales et aux citoyensde manière individuelle ou collective.

Pour le service d'accès à l'eau potable il faudrait :

- Formation des populations aux méthodes de potabilisation de l'eau ;
- Construction des points d'eau supplémentaires ;
- Amélioration de la gestion des points d'eau existants ;
- Remise en service des points d'eau en panne ;
- Redynamisation des comités de gestion des points d'eau. Ceux-ci doivent être capacitéspour assurer le suivi citoyen des ouvrages hydrauliques, dès leur construction jusqu'à leur maintenance, en veillant à leur utilisation rationnelle par les bénéficiaires ;
- L'État et ses démembrements locaux doivent s'impliquer davantage pour une meilleure réalisation technique des ouvrages hydrauliques ;
- Les membres des communautés doivent veiller à leur maintenance pour en assurer la pérennité.

En ce qui concerne le service de santé :

- Affectation d'un personnel supplémentaire dans les formations sanitaires ;
- Amélioration de l'approvisionnement des pharmacies en médicaments ;
- Création de nouvelles formations sanitaires ;
- Amélioration de l'équipement des formations sanitaires ;
- Amélioration de l'état des routes ;
- Renforcement de la qualité du plateau technique des Formations sanitaires de D atchéka.

En matière d'éducation :

- Veiller à ce que les ménages les plus éloignés aient un accès facile aux établissements scolaires ;
- Augmentation du nombre des salles de classe dans les établissements scolaires ou de

formation pour couvrir tous les cycles fonctionnels ;

- Affectation du personnel enseignant en nombre suffisant ;
- Diminution des coûts relatifs à la scolarisation et à la formation ;
- Mettre à la disposition des apprenants les fournitures scolaires essentielles (manuels) ;
- Mettre en place des mesures d'encadrement des enseignants à travers des incitations diverses accordées à ceux qui sont appelés à enseigner en zone rurale difficile (primes spéciales, logements d'astreinte, équipements annexes dans les établissements scolaires,etc).

Pour les services Communaux

- Plus de transparence dans la gestion des affaires de la Commune ;
- Plus d'implication des populations dans la prise des décisions ;
- Plus de communication sur les actions de la Commune ;
- Plus de proximité avec les administrés ;
- Développement d'une bonne stratégie de communication en faisant une large diffusion du budget communal notamment par voie d'affichage dans les lieux de rassemblement des populations à travers le territoire communal ;
- L'exécutif communal doit baser son action sur le Plan Communal de Développement (PCD) ;
- Faire montre de redevabilité en vers les citoyens, en mettant à contribution les Conseillers municipaux à travers l'organisation des réunions de compte-rendu après les sessions du Conseil municipal et pour recueillir les désidératas prioritaires des populations avant la session budgétaire.
- L'exécutif municipal doit engager une lutte acharnée contre la corruption des agents communaux en charge des établissements des actes de naissance et vulgariser les procédures relatives à l'obtention des autres services communaux.

ANNEXE

Annexe 1 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard

Annexe 2 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements

QUESTIONNAIRE COMMUNE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Votre commune compte combien de villages / quartiers ?	|__|__|__|
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de votre commune ? (Préciser l'année de référence)	|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Votre commune connait-elle l'effectif de la population par village ? 1=Oui 2=Non	|__|
S1Q08	Fonction du répondant : 1. Maire 2. Adjt au Maire 3. SG 4. RM 5. CCD 6. Autres_____	|__|
S1Q09	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS de la commune X _____Y_____Z_____	|__|
S1Q14	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable					
Type de point d'eau potable	**S2Q01 :** Votre commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	**S2Q02 :** Combien de points d'eau potable de ce type compte votre commune ?	**S2Q03 :** Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans votre commune ?	**S2Q04 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	**S2Q05 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Puits avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
C. Forages avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
D. Forage avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
E. Borne-fontaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
F. Source	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
G. Réseau d'adduction d'eau communal	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	|__|				
S2Q06	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en eau dans la commune ? 1=Oui 2=Non				|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable			
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q08	Dans votre commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?		|__|__|__|
S2Q09	Votre commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non allez à la section 3		|__|
S2Q09 a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q09 b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non	|__|
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non	|__|
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non	|__|
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non	|__|
		X. Autres (à préciser) _____	|__|

Section 3 : Services communaux			
Nature du service	**S3Q01 :** Votre commune offre-t-elle « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	**S3Q02 :** Y a-t-il un délai fixé et connu pour offrir « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	**S3Q03 :** Quel est en jours le délai fixé pour offrir « le service » Unité / Temps
A. Etablissement d'actes d'état-civil	|__|	|__|	|__|__|
B. Délivrance des documents d'urbanisme	|__|	|__|	|__|__|
C. Aménagement des voiries	|__|	|__|	|__|__|
D. Gestion des déchets / Assainissement	|__|	|__|	|__|__|
E. Légalisation des documents	|__|	|__|	|__|__|
F. Authentification des documents	|__|	|__|	|__|__|
G. Hygiène et salubrité	|__|		
H. Aménagement des espaces verts et de loisirs	|__|		
I. Aménagement des aires de jeux	|__|		
J. Eclairage public	|__|		
K. Transport public	|__|		
L. Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	|__|		
X. Autres (à préciser) _____	|__|		

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____	|__|
S1Q06	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINEE X _____Y_____Z_____	|__|
S1Q11	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	|__|
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable					
Type de point d'eau potable	**S2Q01 :** La commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	**S2Q02 :** Combien de points d'eau potable de ce type compte la commune ?	**S2Q03 :** Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans la commune ?	**S2Q04 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	**S2Q05 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Puits avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
C. Forages avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
D. Forage avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
E. Borne-fontaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
F. Source	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
G. Réseau d'adduction d'eau communal	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	|__|				

S2Q06	Selon vous, les besoins en eau dans la commune sont-ils entièrement couverts ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q08	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?	|__|__|__|
S2Q09	La commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ?	|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable			
	1=Oui 2=Non si non fin du questionnaire		
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non	|__|
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non	|__|
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non	|__|
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non	|__|
		X. Autres (à préciser) _____	|__|

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____	|__|
S1Q06	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINESEC X _____ Y_____ Z_____	|__|
S1Q11	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 2=Enquête incomplète 3=Refus 4=Absence d'un répondant compétent 6=Autres (à préciser)	……|__|
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires				
Ordre d'enseignement	**S2Q01 :** Dans la commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans l'enseignement secondaire ? 1=Oui 2=Non Si non allez à l'ordre suivant	**S2Q02 :** Combien d'établissements du secondaire compte la commune dans l' « ordre d'enseignement » ?	**S2Q03 :** Combien d'établissements du secondaire dans la Commune sont non opérationnels dans l' « ordre d'enseignement » ?	**S2Q04 :** Combien d'établissements du secondaire dans la Commune disposent de salles de classe en matériaux définitifs dans l' « ordre d'enseignement » ?
A. Public	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

S2Q05	Combien d'établissements du secondaire la carte scolaire prévoit-elle dans la commune ?	|__|__|__|__|
S2Q06	Connaissez-vous le nombre d'établissements du secondaire dans la commune ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez au S2Q09	|__|
S2Q07	Combien d'établissements du secondaire compte effectivement la commune ?	|__|__|__|__|
S2Q0	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de la commune dans les	|__|

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires		
8	enseignements secondaires ? 1=Oui 2=Non	
S2Q09	Combien d'établissements du secondaire disposent d'une Association des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelle ?	|__|__|__|__|
S2Q10	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par un établissement du secondaire selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?	|__|__|__|
S2Q11	Combien d'établissements du secondaire dans la commune sont à cycle complet (premier cycle et second cycle) ?	|__|__|__|
S2Q12	Y a-t-il des établissements du secondaire dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui (Si Oui, combien) 2=Non	|__||__|__|__|__|

QUESTIONNAIRE DISTRICT SANTE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Numéro du Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Combien de villages / quartiers de la commune se trouvent dans votre district de santé ?	|__|__|__|
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de la commune se trouvant dans votre district de santé ?	|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Connaissez-vous la population par village de la commune se trouvant dans votre district de santé ? 1=Oui 2=Non	|__|
S1Q08	Fonction du répondant 1. Chef de District 2. Autre personnel _____	|__|
S1Q09	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS du district de santé X _____ Y_____ Z_____	|__|
S1Q14	Résultat de la collecte _____	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Formations sanitaires										
Type de formations sanitaires	***S2Q01 :*** la formation sanitaire de ce type existe-t-elle dans la commune ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	***S2Q02 :*** Combien de formations sanitaires de ce type avez-vous dans la Commune ?	***S2Q03 :*** Combien de formations sanitaires de ce type sont non fonctionnelles ?	***S2Q04 :*** Combien de formations sanitaires de ce type disposent d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels ?	***S2Q05 :*** La formation sanitaire de ce type bénéficie-t-elle de l'accompagnement de la Commune pour son entretien et sa gestion ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	***S2Q06 :*** En quoi consiste cet accompagnement ?				
						A. Suivi technique	B. Appui financier	C. Renforcement des capacités	D. Appui logistique	X. Autres (à préciser)
A. Centre de santé / Centre de santé intégrée	|__|	|-__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
B. Centre Médical d'Arrondissement	|__|	|-__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
C. Hôpital de district	|__|	|-__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
D. Hôpital régional	|__|	|-__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
E. Hôpital de référence										
F. Formation sanitaire privée	|__|	|-__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
X. Autres (à préciser) _____	|__|	|-__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
S2Q 07	Selon vous, le nombre de formations suffit-il pour couvrir les besoins sanitaires dans la commune ? 1=Oui 2=Non					|__|				
S2Q 08	Tous les villages / quartiers de la commune sont-ils couverts par une formation sanitaire ? 1=Oui 2=Non. Si oui, fin du questionnaire					|__|				
S2Q 09	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une formation sanitaire selon les normes requises ?					|__|__|__|				

QUESTIONNAIRE INSPECTION DE L'EDUCATION DE BASE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Fonction du répondant : 1. Inspecteur 2. Chef de bureau 3. Autre personnel _____	|__|
S1Q06	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de l'Inspection X _____ Y_____	|__|
S1Q11	Z_____	|__|
	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent 6=Autres (à préciser)	
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires						
Cycle	**S2Q01 :** Combien d'écoles la carte scolaire prévoit-elle dans la commune dans le cycle ?	**S2Q02 :** Connaissez-vous le nombre d'écoles dans le cycle ? 1=Oui 2=Non Si S2Q02=2 allez au cycle suivant	**S2Q03 :** Combien d'écoles compte effectivement la commune dans le cycle ?	**S2Q04 :** Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de base de la commune dans le cycle ? 1=Oui 2=Non	**S2Q05 :** Combien d'écoles disposent d'une Associations des Parents d'Elèves et Enseignants (APE E) fonctionnelles dans le cycle ?	**S2Q06 :** Combien d'écoles parents compte la commune dans le cycle ?
Maternel	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
Primaire	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

Cycle	**Ordre d'enseignement**	**S2Q07 :** Dans votre commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans « le cycle » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez à l'ordre suivant	**S2Q08 :** Combien d'écoles compte la commune dans l' « ordre d'enseignement » du « cycle » ?	**S2Q09 :** Combien d'écoles sont non opérationnelles dans l' « ordre d'enseignement » du « cycle » ?	**S2Q10 :** Combien d'écoles disposent de salles de classe en matériaux définitif dans l' « ordre d'enseignement » du cycle ?
Maternel	A. Public	|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|
	B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|
	C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|
	D. Ecole de parents	|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|
Primaire	A. Public	|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|
	B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires					
	C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	D. Ecole de parents	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

S2Q11	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une école selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?	|__|__|__|
S2Q12	Combien d'écoles primaires de la commune sont à cycle complet (disposant des trois niveaux : Initiation, Cours élémentaire et Cours moyen) ?	|__|__|__|__|
S2Q13	Y a-t-il des écoles primaires dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q13a	Si Oui à S2Q13, combien ?	|__|__|__|__|

QUESTIONNAIRE MENAGE

Section I. IDENTIFICATION		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Commune _____	|__|__|__|
S1Q04	Lot de communes _____	|__|__|
S1Q05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement _____	|__|__|
S1Q06	Strate de résidence : _____ 1=Urbaine 2=Rurale	|__|
S1Q07	Nom de la localité _____	
S1Q08	Numéro de structure _____	|__|__|__|
S1Q08a	Numéro du ménage dans l'échantillon _____	|__|__|
S1Q09	Coordonnées GPS du ménage X_____Y_____Z _____	
S1Q10	Nom du chef de ménage_____	
S1Q11	Sexe du chef de ménage _____ 1=Masculin 2=Féminin	|__|
S1Q12	Nom de l'enquêté _____	
S1Q13	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage (voir codes) _____	|__|
S1Q14	Sexe de l'enquêté : _____ 1=Masculin 2=Féminin	|__|
S1Q15	Age de l'enquêté (en année révolue) _____	|__|__|
S1Q16	Téléphone de l'enquêté _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q17	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q18	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q19	Nom de l'enquêteur _____	

S1Q20	Nom du superviseur communal _____	
S1Q21	Résultat de la collecte _____ 01=Enquête complète 04=Absence d'un répondant compétent 02=Enquête incomplète 05=Logement vide ou pas de logement à l'adresse 03=Refus 96=Autres (à préciser) (Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)	|__|__|
S1Q22	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section II. EAU POTABLE			
S2Q01	Quels types de point d'eau disposez-vous dans votre village/quartier ?		1=oui 2=non 8=NSP
		A. Puits avec pompe à motricité humaine B. Puits avec pompe électrique C. Puits à ciel ouvert D.Forage avec pompe à motricité humaine E.Forage avec pompe électrique F. Borne-fontaine G.Source H. Marre I.Réseau d'adduction d'eau J. Adduction en eau potable (CAMWATER) K.Rivière X. Autres-à préciser)_____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q01 a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée Si 2 ⟶ S2Q18		|__|
S2Q02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 01= Puits avec pompe à motricité humaine 04=Forages avec pompe à motricité humaine 02= Puits avec pompe électrique 03 = Puits à ciel ouvert 06 =Source 07 . = Rivière 04 =Forage avec pompe électrique 08=Adduction en eau potable 09 = Borne-fontaine 10 =Marre		|__|__|
S2Q03	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q04	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui ⟶ S2Q07		|__|
S2Q05	Si non, quelle est la fréquence quotidienne de disponibilité du point d'eau ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		|__|
S2Q06	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q07	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis …… ? 1=Oui ~~2=Non~~ Si non S2Q08		|__|
S2Q07 a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ……, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5=Pas enco~~re, si 5~~ ⟶ S2Q08		|__|
S2Q07 b	Par qui a-t-il été remis en service ? (Encerclez la ou les lettres (s)	A= Commune	|__|
		B=Etat	|__|
		C=Une élite	|__|

Section II. EAU POTABLE			
	correspondantes). Autre acteur de la remise en service du point d'eau ?	D=Le comité de gestion du point d'eau	|__|
		E=Chef de village/quartier	|__|
		F=CAMWATER/SNEC/CDE	|__|
		H = Ne sait pas	|__|
		X=Autres partenaires : _____	|__|
S2Q08	Qui intervient dans la gestion, l'entretien et la maintenance (préventive et usuelle) du point d'eau ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Qui d'autre ? Autre intervenant ?	A=COGES B=Commune C=CAMWATER D=Communauté X=Autres	|__| |__| |__| |__| |__|
Si S2Q08 = A	***S2Q08a***	Votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES ? 1=Oui 2=Non si non allez à S2Q09	|__|
	S2Q08b	A quelle fréquence votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES (unité nombre) ? Unité 1= jour, 2= Semaine 3 =Mois 4 = Trimestre 5 =Semestre 6 = Année	|__| |__|__|
	S2Q08c	Quel est le montant de cette contribution financière de votre ménage au fonctionnement du COGES (FCFA) ?	|__|__|__|__|__|__|
	S2Q08d	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Insignifiant	|__|
S2Q09	A quelle distance moyenne du ménage se trouve votre principale source publique d'approvisionnement en eau (unité, nombre) ? 1= m 2= Km		|__| |__|__|__|
S2Q10	Combien de minutes en moyenne vous faut-il à pied pour arriver au point d'eau		|__|__|__|
S2Q11	Quel est le temps moyen en minutes d'attente au point d'eau ?		|__|__|__|
S2Q12	Quelle appréciation faites-vous du service rendu par votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? 1.Très bon 2. Bon 3. Passable 4. Mauvais 5. Très mauvais		|__|
S2Q13	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois …3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q14	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q15	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q16	Combien de personnes avez-vous l'habitude de trouver à ce point d'eau ?		|__||__||__|
S2Q17	Avez-vous exprimé à titre individuel ou collectif un besoin en matière d'approvisionnement public en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ……? 1=Oui 2=Non Si non S2Q18		|__|
S2Q17 a	A qui vous êtes-vous adressé ? (Plusieurs réponses possibles) Autre ?	A. Maire (commune) B. Etat (sectoriels) C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier	|__| |__| |__| |__| |__|
		F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC/CDE X. Autres partenaires : _____	|__| |__|
			|__|
S2Q17 b	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2= Non 3=En cours d'étude si 2 ou 3 ⟶ S2Q18		|__|

Section II. EAU POTABLE			
S2Q17 c	Si vous avez-eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait (unité nombre) ? 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année		|__||__|__|
S2Q18	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec l'approvisionnement public en eau potable dans votre village / quartier ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait → Si 1 ou 2 S2Q20.		|__|
S2Q19	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage en ce qui concerne l'approvisionnement public en eau potable dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Mauvaise gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q20	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Points d'eau supplémentaires	
		A1 Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire A2 Donation du site de construction d'un point d'eau A3 Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	|__| |__| |__|
		B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants	
		B1 Redynamisation/mise en place du COGES B2. Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau B3 Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES B4 Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES B5 Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	|__| |__| |__| |__| |__|
		C. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants	
		C1 Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité C2 Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	|__| |__|
		X. Autres à préciser _____	|__|

Section III. SANTE			
S3Q01	Quel type de formation sanitaire existe-t-il dans votre village/quartier ?	1=Oui 2=Non 8=NSP	
		A. Centre de santé intégrée	|__|
		B. Centre Médical d'Arrondissement	|__|
		C. Hôpital de district	|__|
		D. Hôpital régional	|__|

Section III. SANTE			
		E. Hôpital de référence	|__|
		F. Formation de santé privé	|__|
		X. Autres (à préciser)	|__|
S3Q01a	Dans quel type de formation sanitaire vous rendez-vous le plus fréquemment pour votre prise en charge sanitaire ? 1= Publique 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si S3Q01=1 passer à S3Q02 Si S3Q01= 2 ou 3 continuer		|__|
S3Q01b	Quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ces formations ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Distance	|__|
		B. Coût	|__|
		C. Accueil	|__|
		D. Qualité des soins	|__|
		E. Disponibilité du personnel	|__|
		F. Disponibilité de médicaments	|__|
		X. Autres à préciser :	|__|
S3Q01c	Vous arrive-t-il de fréquenter des formations sanitaires publiques pour obtenir des soins ? 1=Oui 2=Non Si Non, passer à la section suivante		|__|
S3Q02	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ? 1= CS/CSI 2= Hôpital/CMA 3= Hôpital de district 4. Hôpital de régional 5. Hôpital de référence		|__|
S3Q02a	Cette formation sanitaire est-elle la plus proche de votre ménage ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q02b	A quelle distance de votre ménage se trouve cette formation sanitaire (unité et nombre) ? Code unité : 1= m 2= Km		|__||__|__|
S3Q02c	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre cette formation sanitaire à pied lorsque vous êtes en bonne santé ? (unité et nombre) Code unité : 1=minute 2=heure		|__||__|__|__|
Les questions S3Q03 à S3Q11 portent sur la dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire la plus proche.			
S3Q03	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q04	Le petit matériel était-il toujours disponible ? (Plusieurs réponses services).	1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
		A. ciseaux	|__|
		B. Seringues	|__|
		C. Alcool	|__|
		D. Coton	|__|

Section III. SANTE			
		E. Bétadine	|__|
		F. Thermomètre	|__|
		G. tensiomètre	|__|
		H. Balance	|__|
		I. Gants	|__|
		X. Autres à préciser :	|__|
S3Q05	Cette formation sanitaire disposait-t-elle des services suivants ? (Plusieurs réponses possibles). Autre service ? Si non, allez à S10.	1=Oui 2= Non 8=NSP	
		A. Maternité B. Pédiatrie C. Laboratoire D. Petite Chirurgie E. Hospitalisation X. Autres à Préciser :_____	|__| |__| |__| |__| |__| |__|
S3Q06	Combien avez-vous payé pour sa consultation ordinaire ? (Frais de session) montant en Francs CFA		|__||__||__||__||__|
S3Q07	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible		|__|
S3Q08	En plus des frais de session, le personnel a-t-il exigé d'autres frais non autorisés pour vous servir (monétaire, surfacturage, matériel, etc.) ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q09	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais		|__|
S3Q10	Existe-t –il dans cette formation sanitaire un point d'approvisionnement en médicaments (pharmacie/pro-pharmacie) ? 1=Oui 2=Non 8= NSP **Si non → S3Q12**		|__|
S3Q11	Les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité y étaient–ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S3Q12	Cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q13	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de santé délivrés dans cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Très satisfait 2=Satisfait 3=Passable 4=Insatisfait 5=Très Insatisfait Si 1 ou 2 allez à S3Q15		|__|
S3Q14	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage sur les services reçus de la formation sanitaire	A. Eloignement des formations sanitaires	|__|
		B. Mauvaise qualité des services offerts	|__|

Section III. SANTE			
	fréquentée ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	C. Absentéisme du personnel	|__|
		D. Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire	|__|
		E. Monnayage des soins	|__|
		F. Insuffisance de médicaments	|__|
		G. Mauvaise qualité des équipements	|__|
		H. Insuffisance des équipements	|__|
		I. Coût élevé de l'accès aux soins de santé	|__|
		X. Autres (à préciser) : _____	|__|
S3Q15	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service de santé ? (Plusieurs réponses). Autre action ?	A. Formations sanitaires supplémentaires	
		A1 Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	|__|
		A2 Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	|__|
		B. Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires existantes	
		B1. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	|__|
		B2. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	|__|
		Amélioration de la gestion des FOSA	
		. La redynamisation du COSA/COGE	|__|
		. L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	|__|
		. L'accueil et la prise en charge des patients	|__|
		. La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	|__|
		. Plaidoyer pour l'affectation du personnel	|__|
		. Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	|__|
		Réduction du coût d'accès aux soins de santé	
		. Subvention de la COSA	|__|
		D2. Le Développement de partenariats publics-privés	|__|
		D3. La négociation des jumelages et intercommunalités	|__|
		X. Autres à préciser	|__|

Section IV. EDUCATION						
S4Q01	Combien d'enfants dans votre ménage ont un âge compris entre 3 et 24 ans ? Si aucun, allez à la section suivante.					|__| __|
Noms des enfants du ménage dont l'âge est compris entre 3 et 24 ans			_____	_____	_____	_____
S4Q02	« Nom » fréquente –t-il une école au cours de l'année 2021/2022 ? 1 = Oui 2 = Non		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q03	Dans quel cycle d'enseignement fréquente « nom » 1= Maternel 2= Primaire 3 = Secondaire 1er cycle 4 = Secondaire 2ème cycle 5 = Professionnelle		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q04	Dans quel ordre d'enseignement ? 1= Public 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si Public, passez à l'enfant suivant		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q05	Si privé laïc ou privé confessionnel, quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ce type d'établissement ? 1=oui 2=non	Eloignement	|__|	|__|	|__|	|__|
		Coût	|__|	|__|	|__|	|__|
		Qualité de l'éducation	|__|	|__|	|__|	|__|
Cycle d'enseignement			***Maternel***	***Primaire***	***Secondaire***	***Formation professionnelle***
S4Q06	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle d'enseignement public « Nom du cycle » d'enseignement public ? 1=Oui 2=Non. Si non, passez au cycle suivant		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q07	Cet établissement scolaire public du/de (nom du cycle) est-il le plus proche ? 1=Oui 2=Non		|__|	|__|	|__|	|__|
Pour un cycle donné, les questions S4Q08 à S4Q24b s'adressent à l'enfant du ménage qui aura été sélectionné						
Cycle d'enseignement			***Maternel***	***Primaire***	***Secondaire***	***Formation professionnelle***
S4Q08	A quelle distance de votre ménage se trouve l'établissement scolaire du cycle (nom du cycle) que fréquente votre enfant ? (Unité/temps) 1 = m 2 = Km		|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|
S4Q09	Quel est le temps moyen mis		|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|

Section IV. EDUCATION					
	par l'enfant de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) qu'il fréquente ? (unité/temps) 1 = minutes 2 = heures				
S4Q10	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il un cycle complet ? (Distinguer le premier cycle du second cycle) 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__| |__|	
S4Q11	Le centre de formation professionnelle que fréquente l'enfant de votre ménage, dispose-t-il d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines ? 1=Oui 2=Non 8=NSP				|__|
S4Q12	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q13	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q14	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|		
S4Q15	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) l'enfant du ménage est scolarisés dans le (nom du cycle) ?	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|
S4Q16	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) l'enfant de votre ménage est scolarisé ? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q17	Participez-vous aux activités de l'APEE (Réunion) ? 1= Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	

Section IV. EDUCATION					
	Si 1 aller à S4Q18				
S4Q17a	Pourquoi ? (Plusieurs choix possibles). Autre raison ?				
	A. Non-respect des horaires	|__|	|__|	|__|	
	B. Durée	|__|	|__|	|__|	
	C. Réunion d'information et non d'échanges	|__|	|__|	|__|	
	D. Non reddition des comptes	|__|	|__|	|__|	
	X. Autres (à préciser)	|__|	|__|	|__|	
S4Q18	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, APEE) de cet enfant de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année ? (inscrire le montant moyen)	Inscription --------- (en FCFA)	Inscription ------ ---(en FCFA)	Inscription ----- ----(en FCFA)	Inscription ------ ---(en FCFA)
		APEE ---------- (en FCFA)	APEE ---------- ---(en FCFA)	APEE ---------- ----(en FCFA)	APEE ---------- ---(en FCFA)
		Autres frais --------- ------(en FCFA)	Autres frais ----- ----------(en FCFA)	Autres frais ---- ----------(en FCFA)	Autres frais ----- ----------(en FCFA)
		Total des frais exigibles ----------	Total des frais exigibles --------	Total des frais exigibles -------- -	Total des frais exigibles -------- ----
S4Q19	Comment jugez-vous ces montants ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q20	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette l'enfant du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q21	Lorsque les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) de l'école du (nom du cycle) dans laquelle cet enfant du ménage fréquente, sont endommagées, qui s'occupe des réfections ? Autre intervenant ?				
	A. L'APEE	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Le Maire (Commune)	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Une organisation du village	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Les Elites	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres partenaires (à préciser) _____	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q22	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village / quartier ? (Une seule	|__|	|__|	|__|	|__|

Section IV. EDUCATION					
	réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 ⟶ ***S4Q24a***				
S4Q23	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services de l'éducation dans le (nom du cycle) ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ?				
	A. Eloignement de l'établissement	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Insuffisance de salles de classe	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Insuffisance d'équipements	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Insuffisance des écoles	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Manquements liés au Personnel				
	E1. Assiduité,	|__|	|__|	|__|	|__|
	E2. Ponctualité	|__|	|__|	|__|	|__|
	E3. Qualité des enseignements	|__|	|__|	|__|	|__|
	F. Absence de distribution de manuels scolaires	|__|	|__|	|__|	|__|
	G. Mauvais résultats	|__|	|__|	|__|	|__|
	H. Coûts élevés de la scolarité	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres à préciser	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q24a	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Prime d'excellence aux écoles	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Suivi rapproché des relations parents/enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Restauration de l'autorité des enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Formation des enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	F. Plaidoyer pour l'affection du personnel	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres (à préciser) _____	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q24b	Dans laquelle de ces actions au niveau communautaire votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Participation aux activités	|__|	|__|	|__|	|__|

Section IV. EDUCATION					
	de l'école B. Prime aux bons enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Dénonciation des enseignants indélicats	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Renforcement des relations parents-enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Acquittement des cotisations	|__|	|__|	|__|	|__|
	F. Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	|__|	|__|	|__|	|__|
	G. Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	|__|	|__|	|__|	|__|
	H. Diffusion des bonnes pratiques	|__|	|__|	|__|	|__|
	I. Contrôle de la présence régulière des enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres (à préciser)	|__|	|__|	|__|	|__|

Section V. SERVICES COMMUNAUX							
Services communaux ↓	***S5Q01*** Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à dire depuis ……. ? 1=Oui 2=Non → le service suivant	***S5Q02*** Comment avez-vous été accueilli lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	***S5Q03*** Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ? (Unités, nombres) 0 = en cours, 1 =minutes, 2 =heures, 3 = jour, 4 = semaine, 5 = mois, *Si S5Q03=en cours passer à S5Q03a* *Si autre réponse, passer directement à S5Q04*	***S5Q03a*** Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (Unités, nombres) 1 = jour, 2 = semaine, 3 = mois, 4 = année	***S5Q04*** Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonnable 2=Long 3=Très long *Si S5Q04=1* → *S5Q06*	***S5Q05*** Si S5Q04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/absent 2=Absence de matériel de travail 3=incompétence du personnel 4 = Mauvaise organisation des services 5=refus de Corrompre 6=Autres (à préciser) _____	***S5Q06*** Avez-vous été obligé de payer des frais non autorisés pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
Acte de naissance	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|

Section V. SERVICES COMMUNAUX							
Acte de décès	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de mariage	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Légalisation des documents officiels	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Délivrance des documents d'Urbanisme	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des voiries	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Gestion des déchets /assainissement	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Hygiène et salubrité	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des espaces verts et de loisir	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Transport public	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Eclairage public	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des aires de jeux	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Certificat de domicile	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Validation des plans de localisation	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Authentification des documents	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Informations	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	
Autres (à préciser) _____	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|

Section V. SERVICES COMMUNAUX			
S5Q07	Vous ou un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées communautaires en vue de réfléchir sur les problèmes et les priorités de développement du village / quartier initiées par la commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S5Q08	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S5Q08a	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des actions programmées par la commune au cours de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S5Q09	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S5Q10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, mise en œuvre des solutions endogènes etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S5Q11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S5Q12	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Très Satisfait 2 = Satisfait 3=Indifférent 4=insatisfait 5 = très insatisfait Si 1, 2 ou 3 allez à S5Q14		|__|
S5Q13	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services communaux ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	|__|
		B. Non information des populations de la gestion communale	|__|
		C. Manquements liés au Personnel communal	
		C1. Absentéisme du personnel	|__|
		C2. Corruption	|__|
		C3. Mauvais accueil	|__|
		C4. Manque de professionnalisme	|__|
		D Méconnaissance des actions menées par la commune	|__|
		E Manque de confiance envers l'exécutif municipal	|__|
		F. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	|__|
		X. Autres (à préciser) _____	|__|
S5Q14	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'équipe communale ? (Plusieurs réponses possibles).	A. Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	|__|
		B. Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	|__|
		C. Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	|__|

Section V. SERVICES COMMUNAUX			
	Autre action ?	D. Consultation du babillard de la commune	|__|
		H. Interventions dans les radios communautaires	|__|
		H1 Animation des tranches d'antenne	|__|
		H2 Suivi des tranches horaires dédiées	|__|
		H3 Sensibilisation pour les écoutes groupées	|__|
		H4 Adhésion à des groupes d'écoute	|__|
		I. Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	|__|
		X. Autres (à préciser) : _____	|__|

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
****
Paix – Travail – Patrie
****
REGION DE L'EXTREME-NORD
****
DEPARTEMENT DU MAYO DANAY
****
COMMUNE DE DATCHEKA

REPUBLIC OF CAMEROON
****
Peace – Work – Fatherland
****
FAR NORTH REGION
****
MAYO DANAY DIVISION
****
DATCHEKA COUNCIL

ARRETE MUNICIPAL

PORTANT CRÉATION ET FONCTIONNEMENT DU COMITE DE SUIVI EN CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTIONS DANS LE CADRE DU CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE DATCHEKA.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DATCHEKA

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et autres entités publiques ;

Vu la Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la Loi n°2009/019/du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale ;

Vu le Décret n°77/91 du 25 Mars 1997 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats des communes et ses textes modificatifs subséquents ;

Vu le Décret n°77/203 du 29 juin 1977 déterminants les communes et leur ressort territorial, ensemble ses modificatifs subséquentes ;

Vu le Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun

Vu le Décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le Décret 2021/600 du 15 Octobre 2021 portant nomination des Préfets, dont Monsieur **FOMBELE MATHIAS TAYEM**, Administrateur Civil Principal, aux fonctions de Préfet du Département du Mayo-Danay ;

Vu l'Arrêté n°229/CAB/PM du 07 Octobre 2009 portant réorganisation du cadre institutionnel de l'exécution du Programme National du Développement Participatif ;

Vu l'Arrêté N°000367 /A/MINDDEVEL du 12 mars 2020 constatant l'élection du Maire et de ses adjoints ;

Vu le budget de l'exercice 2022 ;

Vu les nécessités de service.

Article 1er : Est créé à compter de la date de signature du présent arrêté, un comité de suivi et de contrôle citoyen des actions publiques dans la commune de Datchéka

Article 2 : le comité ci-après désigné le comité est chargé du suivi et de la mise en œuvre des Plans d'Actions dans le cadre du contrôle citoyen de l'action publique dans la commune de Datcheka.

Il est composé ainsi qu'il suit :

- **Le président : Le Maire de la commune de Datcheka/ son représentant**
- **Le rapporteur : Le Secrétaire Général de la Commune de Datcheka**
- **Les membres** :
    - 01 représentant de la Sous-préfecture ;
    - 02 représentants de la société civile au niveau communal
    - 02 représentants des chefferies traditionnelles ;
    - 01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;
    - 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;
    - 02 leaders d'opinion au niveau local ;
    - 02 leaders religieux ;
    - 02 mouvements associatifs (au moins une association des femmes).

Article 3 : Missions

Le comité de suivi chargé de la mise en œuvre du mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique a pour missions de :

- Mesurer le taux de réalisation des actions prévues ;
- Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;
- Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la Communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives …) ;
- Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- Engager les populations dans les projets d'envergures et les initiatives de développement de la commune.

Article 4 : Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire ;

Article 5 : Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune.

Article 6 : Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invité à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences.

Article 7 : Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera. /.

AMPLIATIONS :
- **PRÉFET /MAYO-DANAY**
- **MAIRE**
- **DD/MINDDEVEL/MD**
- **PNDP/YDE**
- **MEMBRES**
- **CHRONO/ARCHIVES. /-**

Datcheka le_____

Le Maire,

Le préfet,